

Rapport annuel développement durable

Angers Loire Métropole - Ville d'Angers

2022
2023



12^E ÉDITION
Janvier 2024





Alors que l'année 2023 arrive à son terme, force est de constater que les effets du dérèglement climatique s'installent durablement sur notre territoire et dans nos vies. En dépit d'une météo moins caniculaire qu'en 2022, la période estivale a de nouveau été marquée par une sécheresse qui s'est prolongée jusque fin octobre. On a même pu constater une brusque bascule entre un état de sécheresse renforcée par un début d'automne sec et des épisodes d'orages dit « cévenols » qui ont rapidement suscité des inondations sur le territoire. Ces deux types d'événements climatiques extrêmes sont bien l'un comme l'autre les signes contrastés du dérèglement climatique.

Pour y répondre, dans la lignée du plan d'adaptation adopté au début de l'année 2023, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers n'ont cessé d'œuvrer pour accroître la résilience de notre territoire en préparant au mieux les épisodes de crise, et en travaillant en parallèle à adapter le territoire dans la durée. La gestion de la ressource en eau et des périodes de sécheresse en est un bon exemple. Les services de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole ont travaillé ensemble pour construire un plan de réduction des consommations d'eau de la collectivité exemplaire, avec des économies d'eau de plus de 90 % en période de plus forte sécheresse. Une cellule de résilience, associant services et élus de la ville centre et des communes périphériques, a permis de communiquer efficacement et de piloter en temps réel notre action. Des mesures de long terme sont aussi déployées pour accompagner la résilience de notre patrimoine naturel aux sécheresses, et des économies d'eau pérennes ont été faites en divers endroits. Nous pouvons être fiers de cette action collective.

L'adaptation au changement climatique est seulement l'un des piliers de notre action en matière de transition écologique, et l'année 2023 a aussi vu un engagement toujours renouvelé de nos collectivités pour agir sur les causes du dérèglement climatique, en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre par tous les moyens possibles. Nous avons eu la joie de proposer aux habitants d'Angers Loire Métropole une offre de transports en commun significativement renforcée avec la mise en service de deux nouvelles lignes de tram et la refonte du réseau de bus. Il doit être facile et abordable de se déplacer sur notre territoire tout en réduisant quand c'est possible notre usage de la voiture thermique, fortement émettrice. Le déploiement d'axes vélo structurants se poursuit à un rythme toujours plus rapide. Et nous ne sommes pas en reste côté production d'énergies renouvelables, avec un réseau de chaleur urbain qui continue de croître et qui est dorénavant alimenté par la nouvelle chaufferie biomasse de Monplaisir.

L'année 2023 a enfin été celle de la biodiversité, puisqu'elle a vu l'élaboration d'un plan Biodiversité, milieux et paysages co-construit avec 180 acteurs du territoire, afin de proposer une feuille de route dont chaque acteur puisse se saisir afin de mieux connaître la biodiversité de notre territoire, de sensibiliser tous les acteurs amenés à interagir avec elle, et d'agir concrètement pour la préserver. La première étape sur ce chemin est le lancement d'un atlas de la biodiversité intercommunal, parce que la connaissance est le préalable à l'action. En parallèle la Ville d'Angers, via diverses actions, a mis en lumière les multiples bienfaits de l'arbre dans la ville, et innové pour associer entreprises et habitants à la protection et au développement de ce patrimoine arboré. Pour n'en citer qu'une, et une première en France, en 2023 des entreprises mécènes ont apporté leur soutien à la plantation des forêts urbaines angevines.

C'était l'ADN des Assises de la Transition Écologique, et c'est bien cela qui nous importe le plus : agir ensemble, faire avec. Faire avec les communes – par exemple, identifier au pas de course des zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'ensemble du territoire ; faire avec les associations et les acteurs économiques – par exemple, accueillir un événement sportif et touristique éco-engagé d'ampleur nationale avec « Nature is Bike » ; faire avec les habitants évidemment – par exemple, tester des nouvelles modalités de tri à la source des biodéchets. Puisse ce rapport annuel de développement durable – dont le format évoluera probablement l'année prochaine – témoigner de cette action collective. Que chacun et chacune soit remercié de son engagement et encouragé(e) à le poursuivre. La transition écologique est notre responsabilité à tous, communes et Communauté urbaine, habitants, acteurs économiques et associatifs, et si le rôle de catalyse et de soutien de la collectivité est essentiel, il ne suffira pas. Nous avons besoin d'une mobilisation générale !

Bonne lecture à tous.

Hélène CRUYPENINCK,
Adjointe à la Ville d'Angers
chargée de l'Environnement et de la Nature en ville



Corinne BOUCHOUX,
Vice-présidente d'Angers Loire Métropole
chargée de la Transition écologique et des
Déplacements



INTRODUCTION	5
1. Les objectifs du rapport de développement durable	5
2. Du développement durable à la transition écologique et solidaire	6
1. LES COOPERATIONS POUR ACCELERER LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE	9
1.1. Une quatrième étoile pour le label Territoire engagé transition écologique (TETE)	9
ZOOM SUR : La progression du territoire en matière de transition écologique vue du référentiel Tete	10
1.2. Renforcer les coopérations européennes	11
LES COMMUNES EN ACTION	11
2. REUSSIR LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE	12
2.1 Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier	13
ZOOM SUR : Le fonds de transition énergétique	16
2.2. Des transports sobres, utilisant de nouvelles énergies et une offre de mobilité alternative	16
2.3. Accélérer le développement des énergies renouvelables et la mutation des systèmes énergétiques	18
ZOOM SUR : Les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)	19
ZOOM SUR : La nouvelle chaufferie Monplaisir, inaugurée en décembre 2023	21
2.4. Concevoir et aménager un territoire durable	21
LES COMMUNES EN ACTION	24
3. RENFORCER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	25
3.1. Favoriser la résilience et l'adaptation au dérèglement climatique	26
ZOOM SUR : Le projet Sesame	27
3.2. Préserver la biodiversité, les milieux et paysages	27
ZOOM SUR : L'Atlas de la biodiversité intercommunale	28
ZOOM SUR : 2023 : l'année de l'arbre à Angers	29
3.3. Préserver les sols, limiter leur artificialisation	30
3.4. Mieux gérer la ressource en eau	30
ZOOM SUR : Le plan d'usage de l'eau	31
3.5. Réduire les nuisances et les pollutions environnementales	31
ZOOM SUR : Le projet de trame sombre à l'échelle départementale	32
3.6. Prévenir les risques naturels et technologiques	32
LES COMMUNES EN ACTION	34
4. DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET LES MODES D'ACHAT, DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES	35
4.1. Réduire la production de déchets et augmenter le recyclage	35
ZOOM SUR : Implantation de Moulinot sur le site de Biopôle	37
4.2. Favoriser des modes de production et de consommation plus durables et accompagner les acteurs économiques	38
4.3. Promouvoir l'agriculture locale et favoriser une alimentation de qualité et de proximité	39
4.4. Favoriser une commande publique plus responsable	40
ZOOM SUR : Le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)	40
4.5. Développer le tourisme vert et responsable	41
ZOOM SUR : L'éco-événement « Nature is bike »	41
4.6. Définir et mettre en œuvre des actions en faveur de l'aménagement et de la construction durables	42
LES COMMUNES EN ACTION	44
5. PLACER L'HABITANT ET L'USAGER AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	45
5.1. Sensibiliser et éduquer à la transition écologique	46
ZOOM SUR : « Cap sur l'action »	47
5.2. Un territoire apprenant pour toutes les générations	48
ZOOM SUR : La COP3 Etudiante	48
5.3. Favoriser le bien-vivre et l'épanouissement de chacun	49
5.4. Encourager le vivre ensemble par l'engagement citoyen et associatif	50
ZOOM SUR : Le parcours d'éducation à la citoyenneté de la politique éducative locale	51
5.5. Permettre un accès à tous aux besoins essentiels, à l'emploi	52
5.6. Lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion sociale	53
ZOOM SUR : La feuille de route égalité femmes / hommes	53
LES COMMUNES EN ACTION	55

LES OBJECTIFS DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2010 (loi Grenelle II), les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport a pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable, en éclairant le débat et les choix effectués.

Il doit s'opérer au regard des cinq finalités et des cinq éléments de démarche de développement durable, identifiés dans le référentiel national fixé sur le rapport développement durable par l'article 255 de la loi n°2010-788, datant du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II).



Dans le document, un trait bleu identifie les actions relevant du périmètre compétence de la Ville d'Angers ou mutualisées avec Angers Loire Métropole.

5

ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Participation de la population et des acteurs ;
- Organisation du pilotage ;
- Transversalité de la démarche ;
- Évaluation ;
- Amélioration continue.



5

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

> À quoi sert le rapport développement durable ?

- Un document d'information, de sensibilisation et de transparence auprès des habitants
- Un outil de discussion, d'échanges de bonnes pratiques et de valorisation des actions menées sur le territoire
- Un support d'échange et de méthodologie pour faire un bilan des actions menées par les directions
- Un document stratégique pour la politique globale de développement durable

DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : LA STRATÉGIE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ET DE LA VILLE D'ANGERS

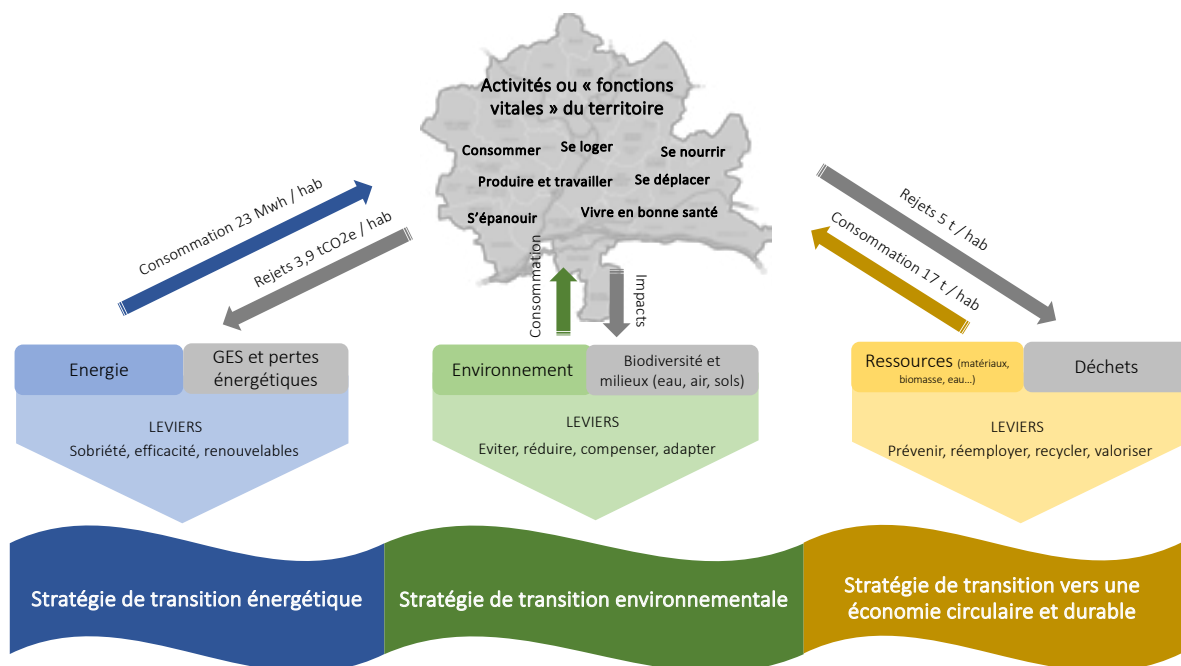
Pour faire face aux nouveaux défis climatiques, environnementaux, économiques et sociétaux et faire évoluer le territoire et ses habitants vers de nouvelles manières d'habiter, de se déplacer ou encore de consommer, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers se sont engagées dans une stratégie de transition écologique revisitant ces cinq finalités par les fonctions vitales du territoire.

Cette approche s'appuie sur une analogie du vivant : en considérant le territoire comme un vaste organisme alors il s'agit de considérer son métabolisme et de maintenir ses capacités à fonctionner durablement, en évitant les

excès comme les pénuries qui pourraient nuire aux grands équilibres.

Les habitants du territoire, pour exercer leurs activités et accéder aux fonctions « vitales » (se nourrir, se loger, se déplacer, s'épanouir, produire-travailler, consommer, vivre en bonne santé), ont des besoins en énergie, en ressources (matériaux, biomasse, eau). Comme un organisme, les rejets sont inévitables (déchets, gaz, eaux usées...) mais leur gestion est indispensable pour maintenir un environnement stable. C'est ce qu'illustre le schéma suivant et ce qui fonde le triptyque des stratégies de transition écologique d'Angers Loire Métropole.

> Le métabolisme du territoire d'Angers Loire Métropole, base des stratégies de transition écologique



Actuellement, cette stratégie est articulée en trois axes regroupant des politiques sectorielles :

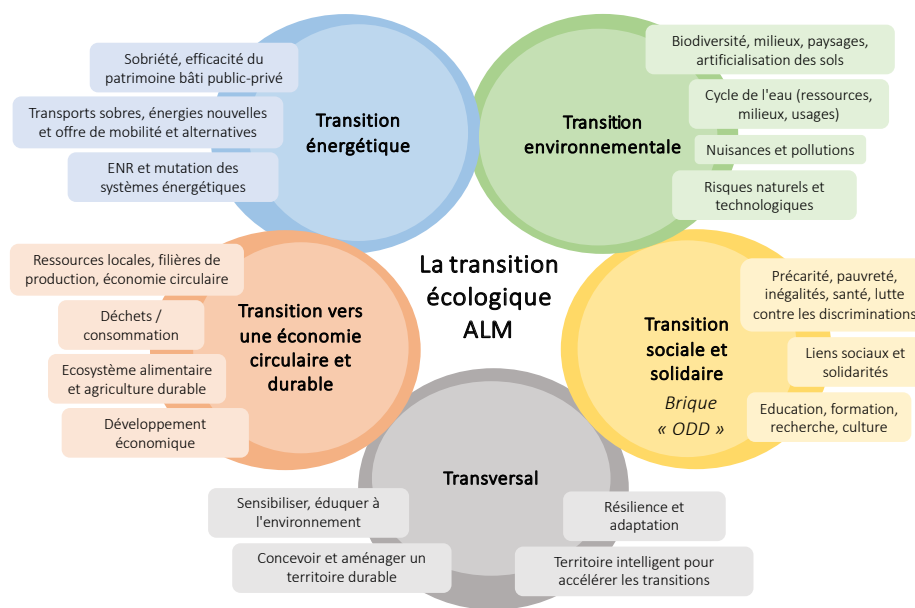
- **La transition énergétique**, afin de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques tels que la sobriété, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité et la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables...;
- **La transition environnementale**, afin de préserver la biodiversité, les milieux et les paysages, préserver la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols,

réduire les pollutions et les risques naturels ou technologiques;

- **La transition vers une économie circulaire et responsable**, afin de développer des modes de consommation et de production plus responsables.

Elle est complétée par un 4^e axe permettant une approche inclusive du développement durable : **la transition sociale et solidaire**, pour accompagner l'avancée en âge, favoriser la solidarité intergénérationnelle et l'aide aux plus fragiles, développer la participation citoyenne et l'éducation des nouvelles générations...

> La transition écologique au cœur des politiques publiques



Par son approche résolument transversale, la stratégie de transition écologique angevine se veut une première réponse locale au cadre d'action international des 17 **objectifs de développement durable (ODD)**.

La déclinaison locale de ces ODD complètera la stratégie de transition écologique en interrogeant les volets sociaux.

> La prise en compte des objectifs de développement durable dans les politiques publiques d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers

1. Pas de pauvreté	2. Faim « zéro »	3. Bonne santé et bien-être	4. Éducation de qualité
Contrat de ville, actions CCAS, dispositif précarité énergétique Mieux Chez Moi	Projet alimentaire territorial, aide alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire...	Contrat local de santé Plan qualité de l'air, actions CCAS, Plan prévention Bruit, Plan nature en ville	Politique éducative locale, Ville amie des enfants, Actions de sensibilisation et animations à la TE
5. Égalité entre les sexes	6. Eau propre et assainissement	7. Énergie propre et d'un coût abordable	8. Travail décent et croissance économique
Plan interne de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, parité dans les instances consultatives...	SD assainissement, Schéma gestion intégrée des EP, actions GEMAPI	SD réseaux de chaleur, PCAET, TETE, SDEC	Actions CCAS et d'ALDEV sur l'accompagnement à l'emploi
9. Industrie, innovation et infrastructure	10. Inégalités réduites	11. Villes et communautés durables	12. Consommation et production responsables
PLUi, Plans vélo, Territoire Intelligent	Ville amie des aînés, Conseil local des personnes en situation de handicap	Plan communal de sauvegarde, PPRI, Plan de prévention des risques	FREC, Projet agricole territorial, Feuille de route des Assises
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	14. Vie aquatique	15. Vie terrestre	16. Paix, justice et institutions efficaces
Plan d'adaptation au CC, PCAET, SDEC	Actions GEMAPI, actions Natura 2000, trame verte et bleue, Stratégie grand cycle de l'eau	SD paysages angevins, Plan biodiversité milieux et paysages, Actions Natura 2000	Conseils de quartier, budget participatif
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs			
Echanges villes jumelles, CODEV, Horizon Europe			



> La Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole



> **29**
communes

> **306 258**
habitants

> Bassin de vie de
400 000
habitants

> **666 km²**
de superficie

Source : recensement INSEE, 2021
© ALM



> La Ville d'Angers



> **155 876**
habitants

> **42,71 km²**
de superficie

> **100 m²**
d'espaces verts/Angévin

Source : recensement INSEE, 2020

Arbre en fleur (magnolia rose) dans un jardin rue Donadieu-de-Pycharic, promenade du Bout-du-Monde

1. LES COOPÉRATIONS POUR ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE



1.1 Une quatrième étoile pour le label Territoire engagé transition écologique (TETE) de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

En quelques mots

Développé par l'ADEME, le dispositif Territoire engagé transition écologique (TETE), anciennement Cit'ergie, constitue un programme d'évaluation indépendante qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. TETE est un label mais également un outil d'appui opérationnel des politiques de transition écologique des collectivités et un système de qualité basé sur une démarche progressive d'amélioration continue, s'appuyant sur des outils d'évaluation et des indicateurs de suivi. Le label compte cinq niveaux selon la note obtenue, allant de 1 à 5 étoiles délivrées. TETE est utilisé par un nombre croissant de collectivités et couvre aujourd'hui plus de la moitié de la population française.

Une double labellisation Ville d'Angers et Angers Loire Métropole

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole se sont engagées dès 2019 dans la démarche, en obtenant le troisième niveau. Le renouvellement du label ayant lieu tous les 4 ans, un état des lieux complet des actions de transition écologique a été réalisé sur 2023. Ce dernier a fait l'objet de 22 ateliers participatifs avec le concours de 25 directions mobilisées dans les deux collectivités, soit plus d'une centaine de contributeurs. Ce processus a permis un renforcement de la mobilisation générale.

Le 6 octobre 2023, l'audition a été réalisée par une auditrice externe a en présence du Maire-Président et vice-présidents



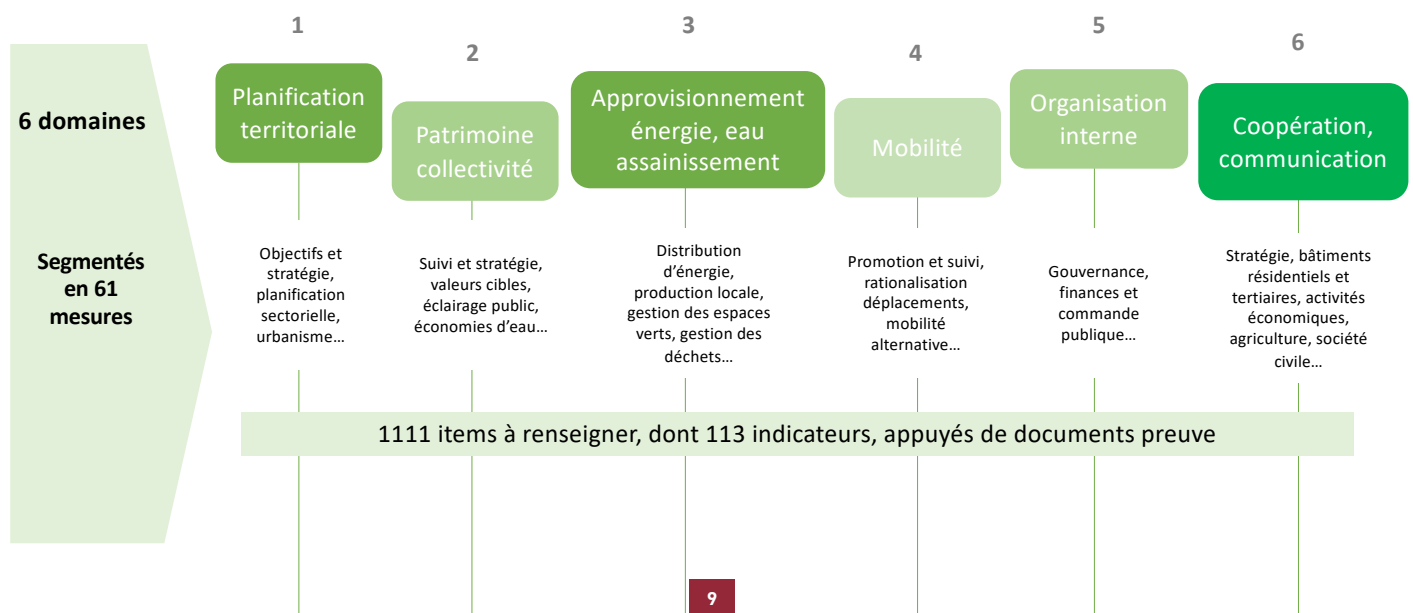
© Pôle transition écologique, Angers Loire Métropole

Le 6 octobre 2023, en Salle du Conseil Municipal, 16 élus ainsi que 25 directeurs et partenaires se sont rassemblés lors de l'audit TETE, en présence de l'ADEME.

d'Angers Loire Métropole, 24 directeurs et 5 partenaires. Une séance inédite qui marque l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs du territoire. Le 14 novembre 2023, la Commission nationale du label a décidé d'attribuer la 4e étoile aux deux collectivités.

L'intérêt de la démarche réside également dans le référentiel utilisé qui permet une évaluation régulière en identifiant points forts et points faibles et marges de progression. Ainsi, un plan d'actions spécifique 2023 / 2027 a été formalisé afin de poursuivre cette amélioration continue pour tenter de décrocher une cinquième étoile à l'horizon 2027.

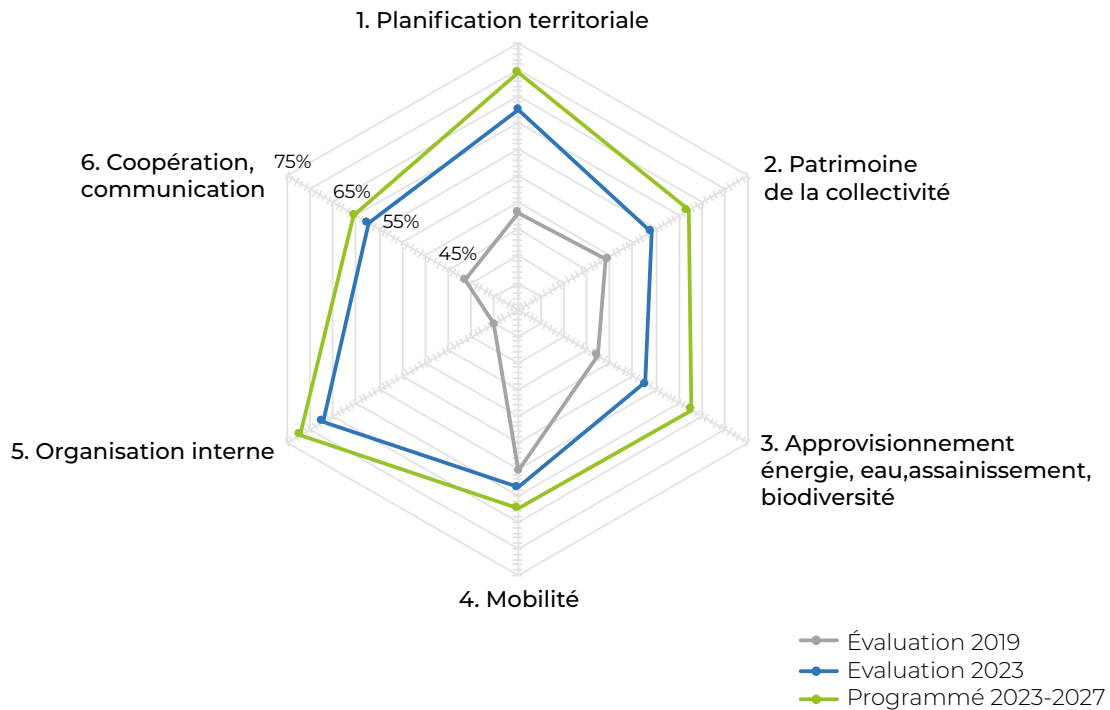
Les six domaines évalués



ZOOM SUR :

La progression de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole en matière de transition écologique vue du référentiel TETE

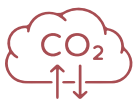
Note obtenue par domaine, évolution entre 2019 et 2023, et perspectives de progression pour 2027



Dans le rapport, le logo TETE sera inséré par endroits, pour indiquer que le référentiel évalue cette thématique comme point fort d'Angers et Angers Loire Métropole.

> Indicateurs clés de transition écologique

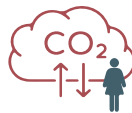
Émissions de GES globales annuelles du territoire
entre 2008 et 2021



-9%

Cible : -60% 2030 et neutralité 2050

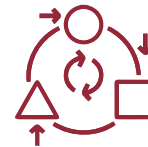
Émissions de GES globales annuelles du territoire par habitant
entre 2008 et 2021



-18%

Adaptation au changement climatique

Part des actions du PACC engagées



33%

Note Label Territoire Engagé Transition Écologique
entre 2019 et 2023



+16 points de %

Cible : >75% 2027

Stocks de carbone du territoire
entre 2008 et 2021



+17%

Cible : +150% d'ici 2050

Bilan gaz à effet de serre (BEGES) Ville d'Angers et ALM
depuis 2014

Stable

Cible : -22% 2030

LOIRE-AUTHION

La commune labellisée TETE
2 étoiles !



Fin 2022, Loire-Authion a également été labellisée Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 2 étoiles. Un programme d'actions transversal pour quatre ans permet de mobiliser l'ensemble des services et actions municipales autour d'objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation de la part des énergies renouvelables, de réduction des émissions de GES et de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

1.2 Renforcer les coopérations européennes

> Angers Loire Métropole intègre la mission « Adaptation au changement climatique » et renforce les échanges de pratiques entre collectivités



@Commission Européenne

La mission « adaptation au changement climatique », pour laquelle Angers Loire Métropole a été sélectionnée en 2023, a pour objectif d'**accompagner d'ici à 2030 au moins 150 régions et communautés européennes vers la résilience climatique**. Par le biais d'un réseau restreint, cette mission permet de coopérer et d'échanger avec d'autres régions d'Europe, de mobiliser des ressources et de développer des actions pour faire face aux enjeux liés au réchauffement climatique.

Issue du programme Horizon Europe, cette mission permet également d'appuyer les chances d'obtention de financements européens en ayant accès à des **appels à projet européen** en lien avec l'adaptation au changement climatique.

Enfin, en adhérant à ce réseau, Angers Loire Métropole est signataire de la Charte du climat qui formalise la volonté de la métropole d'œuvrer en faveur de la résilience au changement climatique d'ici à 2030.

> Un « **Climate city contract** » pour 2024

Angers Loire Métropole, en intégrant en 2022 le réseau européen des 100 collectivités neutres en carbone de la Mission Ville, s'est engagée à accélérer la décarbonation du territoire. Dans ce cadre, elle doit élaborer un Climate City Contract, contrat dans lequel elle présentera sa feuille de route pour atteindre ses ambitions climatiques.



« Développer une stratégie partenariale multi-niveaux » constitue l'une des 61 mesures du référentiel TETE.

Le label l'identifie comme point fort d'Angers et Angers Loire Métropole.

2. RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

■ De quoi parle-t-on ?

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers souhaitent passer d'un système énergétique reposant sur l'utilisation des énergies fossiles, fortes émettrices de gaz à effet de serre (GES), à un modèle favorisant **le développement des énergies renouvelables et propres, le renforcement de la sobriété et de l'efficacité énergétiques.**

En janvier 2022, suite aux Assises, les élus communautaires ont adopté à l'unanimité la reconnaissance de l'urgence climatique portant **un objectif de réduction ambitieux de 60 % des émissions de GES sur le territoire d'ici 2030** pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (capter autant de gaz qu'il en est émis).

La politique de transition énergétique engagée par Angers Loire Métropole s'appuie sur trois démarches structurantes en interaction: un programme d'orientations stratégiques adopté en juin 2019; un Plan Climat Air Énergie métropolitain, approuvé le 14 décembre 2020; une démarche TETE, renouvelée en 2023.

Un **schéma directeur climat énergie** est en cours d'élaboration depuis janvier 2023 afin de préciser les trajectoires d'émissions sectorielles, les plans d'actions concrets à mettre en œuvre et leur coût. Ces éléments permettront de mieux cibler les efforts et d'y associer les acteurs. Cette stratégie s'inspirera des récents travaux menés par l'ADEME et publiés en décembre 2021. **Les scénarios prospectifs « Transition(s) 2050 »** explorent quatre voies pour arriver à la neutralité carbone, visant soit la sobriété voire la frugalité, soit les coopérations territoriales, soit les technologies vertes et numériques, soit le pari du tout technologie.

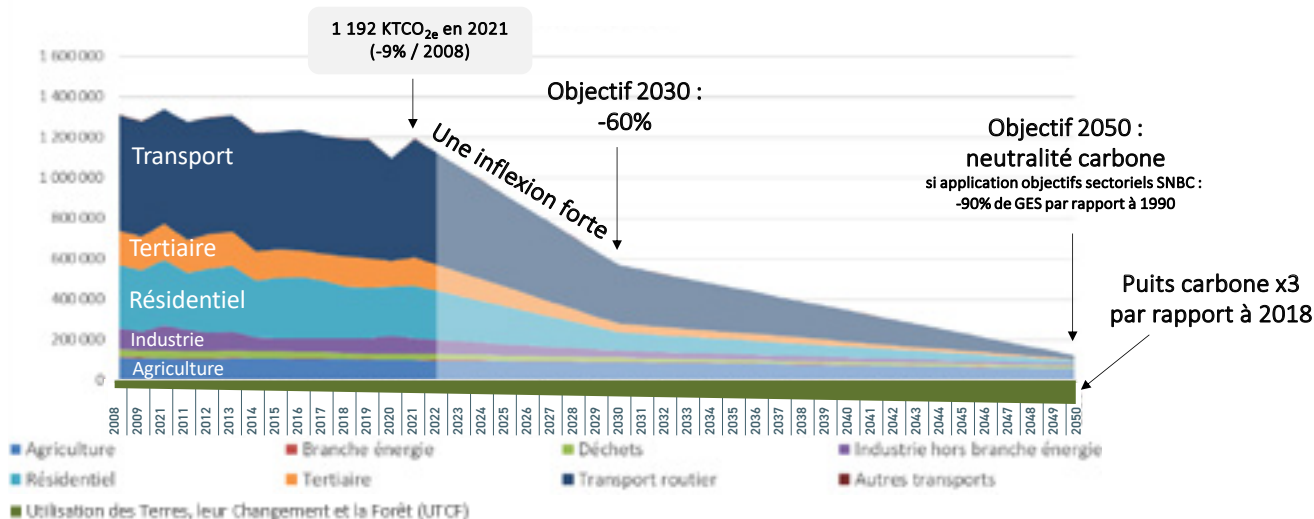
Pour en savoir plus, consultez les quatre scénarios de l'ADEME :



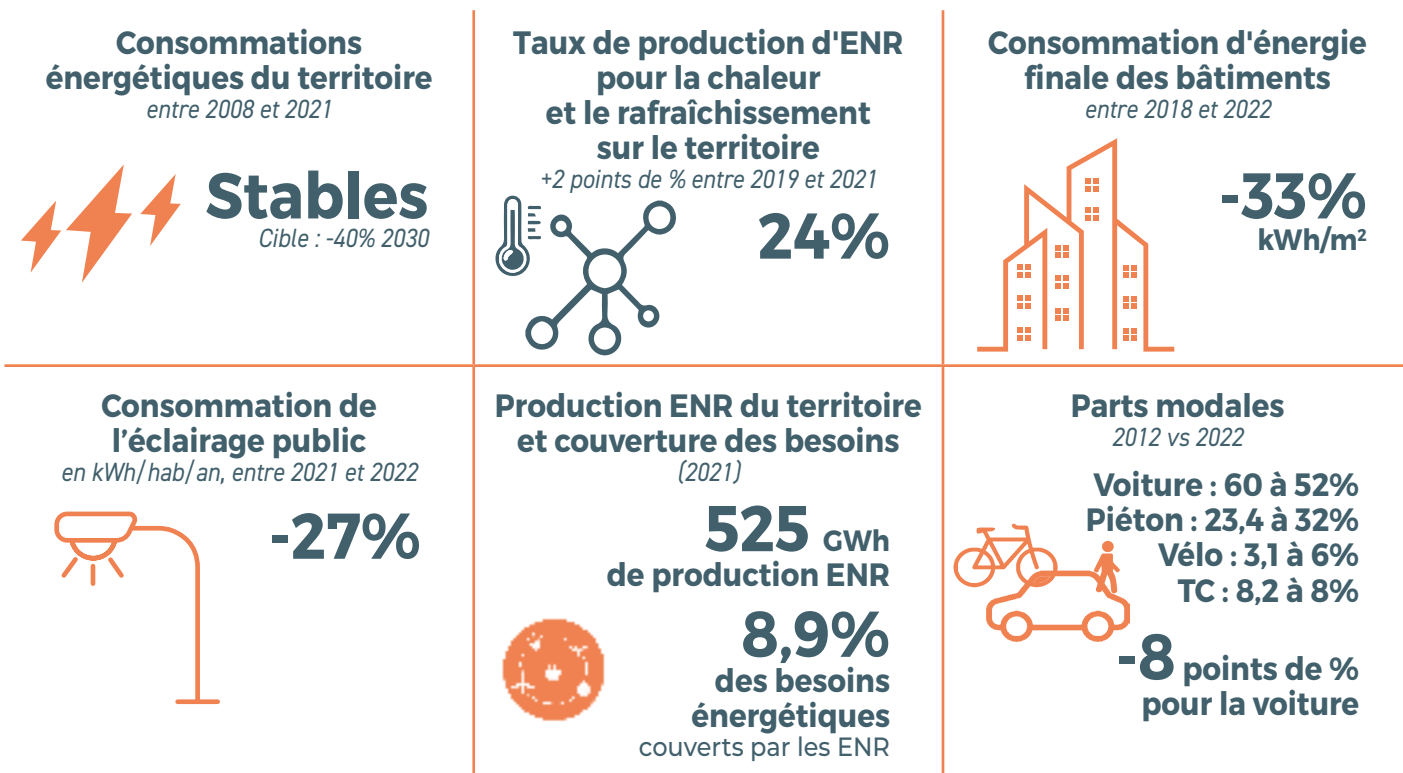
Sur le schéma suivant figure l'inflexion forte à engager. Les secteurs les plus émetteurs de GES sont les transports utilisant essentiellement des produits pétroliers, les

bâtiments (résidentiel, entreprises, bâtiments publics) pour le chauffage principalement (au gaz), puis l'agriculture et l'industrie.

Projection du bilan territorial GES d'Angers Loire Métropole à -60% en 2030 par rapport à 1990 (scopes 1 et 2)



> Indicateurs clés de transition énergétique



Source des données : Angers Loire Métropole et Terristory (ENR)

Les actions d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers

2.1 Améliorer la sobriété et la performance énergétique du parc immobilier

> Actions sur le patrimoine privé

Depuis 2013, Angers Loire Métropole accompagne les habitants dans l'adaptation et l'amélioration énergétique de leurs logements, à travers la plateforme « **Mieux chez moi** ».

L'objectif de cette plateforme est d'être l'unique porte d'accueil concernant toutes les questions d'amélioration de l'habitat dans toutes ses formes (maison individuelle, copropriété...), les conseils techniques, administratifs et financiers. D'autre part, elle propose

- Un accompagnement personnalisé dans le cadre de travaux d'adaptation du logement notamment en cas d'handicap ou de perte d'autonomie
- Un accompagnement d'un conseiller spécialisé dans l'énergie solaire photovoltaïque ou thermique ou être mis en relation avec des collectifs d'énergie citoyenne qui œuvrent pour le développement de l'énergie verte sur le territoire
- Des conseils juridiques sur le logement avec la possibilité de prendre rendez-vous avec l'ADIL.



Mieux chez moi

> + de 7 000

contacts ont reçu réponse, soit au travers de l'accueil physique de la plateforme confié à l'opérateur Anah Citémétrie, soit par Alisée, premier niveau de conseils et d'informations téléphoniques

> 1500

rendez-vous techniques réalisés via la plateforme

> + de 1500

citoyens et professionnels informés lors d'évènements (Salon de l'habitat, stand, conférence, colloque, animations de sensibilisation...)

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) jouit d'un franc succès puisque depuis septembre 2019, et ce jusqu'au 10 novembre 2023, **2326 visites de logement** ont été réalisées par Citémétrie et 2295 propriétaires ont été accompagnés dans la construction de leur projet (choix d'un scénario de travaux, relecture des devis, demandes de subventions). A ce stade, 1351 logements ont été rénovés. L'OPAH a été prorogée de deux ans et prendra fin au 31 décembre 2024.

L'enjeu de la rénovation est de taille, la loi énergie climat de novembre 2019 exige que l'ensemble des logements de classe F et G soient rénovés d'ici 10 ans. Le Plan climat fixe ainsi un objectif très ambitieux de 92000 logements à réhabiliter d'ici 2050 (sur un parc de 148900 logements aujourd'hui), avec un rythme de 1500 logements par an les premières années jusqu'à plus de 4000 par an sur la décennie 2040-2050. Les travaux du schéma directeur énergie climat permettront d'identifier spatialement les besoins pour planifier de façon plus efficace les opérations de soutien à la rénovation dans une perspective de massification.



« Accompagner les particuliers pour la rénovation et la construction durable de leur logement » constitue l'une des 61 mesures du référentiel TETE. Le label l'identifie comme point fort d'Angers et Angers Loire Métropole.

> Actions d'exemplarité du patrimoine public : le plan énergie bâtiment

La Communauté urbaine et la Ville d'Angers agissent en faveur de l'exemplarité dans la **gestion du patrimoine public** (environ 450 bâtiments et 46000 points lumineux pour l'éclairage public) à travers le renouvellement d'équipements, la gestion technique des bâtiments ou encore la mise en œuvre de travaux.

Elles ont adopté en 2022 un **Plan énergie bâtiment**. Celui-ci vise à réduire les consommations d'énergie à hauteur de 40 % à l'horizon 2030 par rapport à 2010. Ce plan s'appuie sur deux textes réglementaires :

- **Le dispositif éco-énergie tertiaire** issu de la loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) de novembre 2018
- **La réglementation environnementale dite RE2020** qui définit les performances énergétiques et environnementales des constructions neuves en s'inspirant des objectifs testés à travers le label E+ C - (E pour la performance énergétique et C pour la réduction carbone)

Par ailleurs, le groupement titulaire du marché global de performance Territoire intelligent s'est engagé à réduire la facture énergétique de 20 % aux termes du marché en 2032 correspondant à 11 millions d'euros sur la durée du marché.

Le Plan énergie bâtiment : quatre axes et six actions



Axe Usagers

Action 1 : Sensibilisation des occupants et gestion des températures de consigne

Action 2 : Sensibilisation des enfants

Axe Stratégie Immobilière

Action 3 : Optimisation des surfaces

Axe Territoire intelligent et pilotage des équipements énergétiques

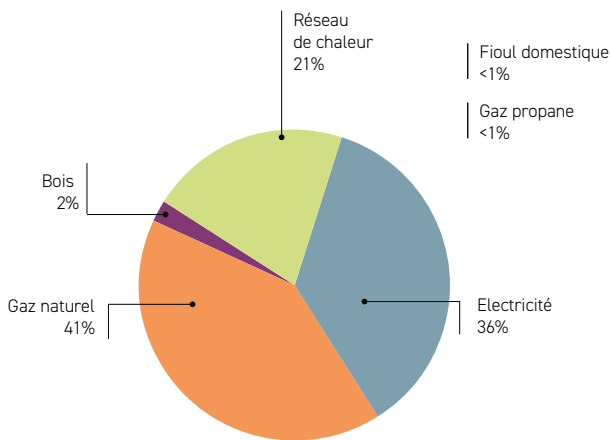
Action 4 : Développement de GTC/Capteurs/Compteurs
Exploitation-Surveillance

Axe Investissement

Action 5 : Exigences environnementales
Bâtiments neufs et rénovations énergétiques

Action 6 : Développement des énergies renouvelables et biosourcées

> Données de consommations d'énergie dans les bâtiments publics de la ville ALM et CCAS en 2022



Le Plan énergie bâtiment, au-delà de ses objectifs chiffrés, a pour objectif de faire preuve de **sobriété** (prioriser les besoins essentiels), d'**efficacité énergétique** (diminuer la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin) et de développer l'usage d'énergies **renouvelables/ de récupération**.

À l'hiver 2022-2023, deux actions phares ont notamment été menées. D'une part, une **consigne de chauffe** à 19 °C maximum dans les locaux a été installée (hors petite enfance et personnes âgées plus chaud et certains équipements sportifs plus frais). Cela a généré une baisse de 16,7 % des consommations de chauffage urbain et de gaz entre novembre 2022 et mars 2023, par rapport à l'année précédente. Aussi, des actions de **sensibilisation** ont été menées auprès des agents et des usagers jusqu'en novembre 2023.

Efficacité énergétique et Territoire intelligent

De plus, dans le cadre de l'**action 4 du Plan énergie bâtiment**, le partenaire du marché global de performances Territoire Intelligent prévoit la **mise en œuvre de 91 automates en 2 ans** pour optimiser les consignes de températures aux usages des locaux et 3560 capteurs et compteurs pour suivre les indicateurs énergétiques. En 2023, 12 Gestions techniques centralisées (GTC) complémentaires ont été déployées dont les données remontent dans le superviseur TOPKAPI. Concernant le déploiement des capteurs IOT, cela concerne 19 sites supplémentaires en 2023 soit 1 192 capteurs et compteurs dont les données remontent au superviseur Vertuoz Tableau de Bord.



Progression des indicateurs clés au regard des objectifs fixés :

> Réduire de 40 % les consommations d'énergie des bâtiments de plus de 1 000 m² entre 2010 et 2030 (loi Elan), mais aussi pour l'ensemble du patrimoine bâti de la Collectivité

2019 : réduction de 13,5 %

2020 : réduction de 16,9 %
(effet crise sanitaire)

2022 : réduction de 17 %

2023 : réduction de 23 % envisagée

diminution par rapport à l'année de référence

> Porter la part des énergies renouvelables à 32 % en 2030 (loi Transition énergétique)

2019 : 16,7 % atteints

2020 : 17,5 % atteints

2022 : 18,9 % atteints

2023 : 22 % envisagée

ZOOM SUR :

Le fonds de transition énergétique

Dans un contexte énergétique tendu qui renforce les besoins de sobriété et d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, Angers Loire Métropole a pris un engagement en juillet 2022 de **soutenir les communes**. Ainsi, en 2023, un fonds de transition énergétique a été créé par Angers Loire Métropole pour viser l'efficacité énergétique des bâtiments publics communaux. Ce nouveau dispositif est financé par les recettes liées à la vente de biogaz de la Baumette injecté dans le réseau GrDF, dans une logique circulaire.

Il peut s'agir de travaux de rénovation thermique de bâtiments (ex: groupes scolaires, bâtiments de restauration scolaire), ou encore de changement de système de production de chaleur pour mise en œuvre d'une énergie renouvelable thermique.

Saint-Barthélemy-d'Anjou a ainsi été la première commune à avoir bénéficié d'une aide de 100 000 € du fonds de transition énergétique d'Angers Loire Métropole en co-financement pour la rénovation thermique complète de l'école élémentaire Jules-Ferry.



« Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics » et « Limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics » constituent deux des 61 mesures du référentiel TETE. Le label l'identifie comme point fort d'Angers et Angers Loire Métropole.

2.2 Des transports sobres, utilisant de nouvelles énergies et une offre de mobilité alternative

Pour s'engager dans la transition des mobilités, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole mettent en place différents programmes pour renforcer l'offre de transports collectifs, l'intermodalité et développer les nouvelles pratiques (vélo, marche à pied, co-voiturage, ...).

Le territoire dispose déjà de 12 lignes urbaines (quartiers d'Angers et 1^{re} couronne), 4 lignes express et de 12 lignes suburbaines, en partie partagées avec la région Pays de la Loire (pour les communes de la 2^e couronne).

La mise en service des nouvelles lignes B et C de tramway en 2023 s'inscrit dans une démarche de transition du réseau de transport urbain, à la fois en termes de décarbonation mais aussi en termes de service aux usagers et de réduction de l'usage de la voiture. Sur le plan de la décarbonation, le



Front de Maine et lignes B et C du tramway, carrefour du boulevard du Bon-Pasteur et avenue Yolande-d'Aragon

© Thierry Bonnet/Ville Angers

nouveau service offert par le **tramway** sur Angers à **Belle-Beille et à Monplaisir** va permettre de supprimer une ligne de bus, opérée actuellement par une vingtaine de bus diesel qui seront donc réformés.

Cette transition vers le mode électrique, nettement moins émetteur de CO2, s'accompagne également d'une mutation progressive du parc de bus diesel vers des énergies plus propres, avec une disparition totale des bus diesel en 2035. D'ores et déjà, 11 bus au biogaz sont en service sur le réseau Irigo, ces bus émettant 80 % de moins de CO2 que leurs homologues diesel. Le biogaz utilisé est certifié local car il s'agit d'une garantie d'origine liée à la production de biométhane de l'usine de traitement des eaux usées de la Baumette. Six autres bus biogaz ont rejoint le parc en 2023 et cette politique de mutation vers le biogaz sera poursuivie pour une partie du parc bus. Une étude est en cours pour déterminer l'énergie la plus adaptée pour l'autre partie du parc bus (électrique, hydrogène...) afin de finaliser cette mutation.

Concernant le service offert aux habitants et visiteurs d'Angers Loire Métropole, l'objectif est clairement de **faciliter l'usage du réseau Irigo**, pour réduire l'usage de la

voiture particulière. Le réseau 2023 propose un panel de services adaptés : réseau ABC de tramway, offre renforcée sur les axes majeurs de transport, renfort et création de nouvelles lignes express, amélioration de la desserte des communes de seconde couronne, test d'offre de transport dans les zones d'activités, transport à la demande plus souple pour répondre aux demandes particulières et non assurées par les transports réguliers, poursuite du soutien au covoiturage via le partenaire Klaxit. La complémentarité entre transports urbains et vélos sera également poursuivie avec la dynamisation et le renfort de l'offre de box sécurisés pour le stationnement des cycles. L'objectif est également de faciliter l'usage du réseau, avec la mise en place de l'Open payment à l'automne 2023 (paiement direct du voyage par carte bleue).

Enfin, fort de son succès, **le service d'autopartage Citiz**, opéré par Alter Services et soutenu par Angers Loire Métropole, poursuit son développement avec l'ouverture d'une station aux Ponts-de-Cé et une autre prévue à Avrillé en 2024. Au total, ce sont 16 stations avec une trentaine de véhicules qui sont déployés. Ce service, permettant d'éviter l'acquisition d'une voiture particulière (professionnelle ou personnelle), compte déjà plus de 800 abonnés.



« Développer l'offre multimodale et l'intermodalité » constitue l'une des 61 mesures du référentiel TETE. Le label l'identifie comme point fort d'Angers et Angers Loire Métropole.



Nombre de voyages en transports en commun

2010 : 25 735 138

2014 : 34 700 765

2018 : 39 millions

2019 : 40,3 millions

2020 : 26,6 millions (effet covid)

2021 : 31 millions de voyages

2022 : 34 millions de voyages

> Mobilités douces : les plans vélos

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers se sont particulièrement investies pour promouvoir le vélo. **Le Plan vélo** à l'échelle de la Communauté urbaine a été adopté en 2019. Une de ses actions concerne l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique et a été élargie par une délibération adoptée au Conseil communautaire du 15 novembre 2021 à l'achat de vélos classiques. Depuis 2021, ce sont plus de 11 000 aides **qui ont été versées pour l'achat d'un vélo classique pour un montant de près de 2 millions d'euros**. De plus, facilitant l'usage du vélo, toutes les gares de l'agglomération (Savennières, Briollay, St Mathurin, La Bohalle et Trélazé) sont équipées de box individuels sécurisés en libre accès. Dans le cadre du Plan vélo, le budget d'investissement pour l'acquisition de box est de 50 000 €/an.

Aussi, la Ville d'Angers possède **un service de prêt de vélo gratuit: Vélocité**. C'est ainsi que 2000 prêts ont été réalisés auprès de Vélocité depuis le début de l'année 2022. Vélocité a aussi accompagné plus d'une quinzaine d'événements lors de l'année 2022 (Accroche-cœurs, participation aux campus day, prêt ponctuels aux établissements scolaires, ...). A titre d'exemple de la diversité de ses accompagnements, Vélocité met régulièrement à disposition des vélos à la maison d'arrêt pour des sorties avec les résidents, les services et l'association Place au vélo. C'est l'occasion de parler mobilité active ou encore alimentation, avec des visites orientées réinsertion (Angers Mob services, Sicle, Klivéo, Maison départementale des Solidarités, ALIA...).

> Mobilités douces : la piétonnisation

Le plateau piétonnier de la Ville d'Angers est au cœur de la ville centre commerçante et attractive. En effet, dans le cadre du plan piéton prévu au PLUi, une réflexion est lancée sur son extension afin de faciliter les déplacements piétons. Parallèlement à cette réflexion qui concerne le cœur de l'hyper centre-ville, de nombreux projets sont en cours pour

requalifier les espaces publics et donner une plus large place aux piétons.

Par exemple, la place de la Madeleine est actuellement en cours de réaménagement, la surface dédiée aux piétons augmentera alors de 200 m². Aussi, au sein des places Académie et Kennedy, un projet ambitieux visant à rendre aux modes doux toute leur place est en réflexion. C'est ainsi que les piétons disposeront de 30 % d'espace en plus. De plus, la piétonnisation du centre-ville est étendue dans le cadre de manifestations comme les Accroche-cœurs, Soleil d'Hiver ou encore la braderie.

Ces différentes actions participent au développement des mobilités douces. Certains aménagements du Plan vélo visent à favoriser la cohabitation entre cyclistes et piétons, et plus globalement la prise en compte des piétons vulnérables est intégrée dans chaque projet d'aménagement de la voirie (ex. plan places, Cœur de Maine, ...).

La stratégie globale de mobilité reste encore à articuler, ce qui fera l'objet de réflexions qui interviendront ces prochains mois.



« Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité » et « Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire » constituent deux des 61 mesures du référentiel TETE. Le label les identifie comme points forts d'Angers et Angers Loire Métropole.

2.3 Accélérer le développement des énergies renouvelables et la mutation des systèmes énergétiques

Le soutien à la production et à la consommation locale d'énergies renouvelables est un enjeu clé pour faire évoluer le système énergétique. Le défi est également d'adapter les réseaux vers plus de flexibilité et d'intelligence, au travers d'un développement équilibré, du stockage et de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie.

> Élaboration du Schéma directeur Énergie

Le lancement des travaux du **Schéma directeur Énergie** en janvier 2023 va répondre aux besoins d'articulation et de spatialisation des enjeux énergétiques et climatiques et de planification pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour construire le récit opérant qu'implique ce nouveau cap, l'étude prévue va être menée en 3 phases :

- **État des lieux** pour permettre d'identifier et de quantifier : les gisements d'économie d'énergie et réduction des

émissions de gaz à effet de serre par secteur (résidentiel, tertiaire, industriel, transport, agriculture); les potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération (solaire, géothermie, biogaz, bois énergie, hydrogène vert...) et des potentiels de développement des puits carbone; l'adaptation et l'évolution nécessaire des réseaux de distribution d'énergie (gaz, électricité, chaleur et froid).

- **Scénarisation** pour construire, suivant une approche opérationnelle, la meilleure trajectoire (énergétique, climatique, économique et sociale) et le plan d'actions permettant d'atteindre les objectifs énergie-climat 2030 et 2050.

- **Mise en récit** du scénario retenu pour alimenter la vision et la stratégie à mettre en œuvre des décideurs : à quoi doit ressembler le territoire en 2050 et comment y parvenir.

ZOOM SUR : Les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) du 10/03/2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération pour les projets d'énergies renouvelables (EnR). Ces zones :

- Facilitent et coordonnent la programmation et le suivi du développement des EnR. Elles sont définies par les communes, après concertation du public et des avis des services de l'État.
- Offrent un avantage aux porteurs de projets, qui bénéficient de procédures simplifiées et accélérées pour l'instruction des demandes d'autorisation, la réalisation des enquêtes publiques et le raccordement au réseau.
- Devront être intégrées aux documents d'urbanisme (ScoT - PLUi) par modification simplifiée.

Il s'agit donc d'identifier des zones où les communes souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets

d'ENR. Ces zones ne sont pas exclusives car d'autres projets pourront se développer en dehors.

Angers Loire Métropole a proposé une démarche commune sur le territoire de la Communauté urbaine, en animant les réflexions des communes et en coordonnant la méthode de travail pour que, in fine, les communes délibèrent sur ces zones d'accélération des EnR.

5 ateliers territoriaux ont permis aux 80 personnes des 29 communes (maires, adjoints, DGS, responsable technique, urbaniste...) de s'approprier les enjeux autour des ENR sur Angers Loire Métropole et d'identifier des zones propices à l'émergence d'installations locales de production d'énergies renouvelables.

Les cartographies réalisées, par filière énergétique, seront soumises à une concertation des habitants avant la fin de l'année 2023.

Ateliers ZAENR organisés du 10 au 12 octobre 2023



> Développement des réseaux de chaleur alimentés en bois énergie

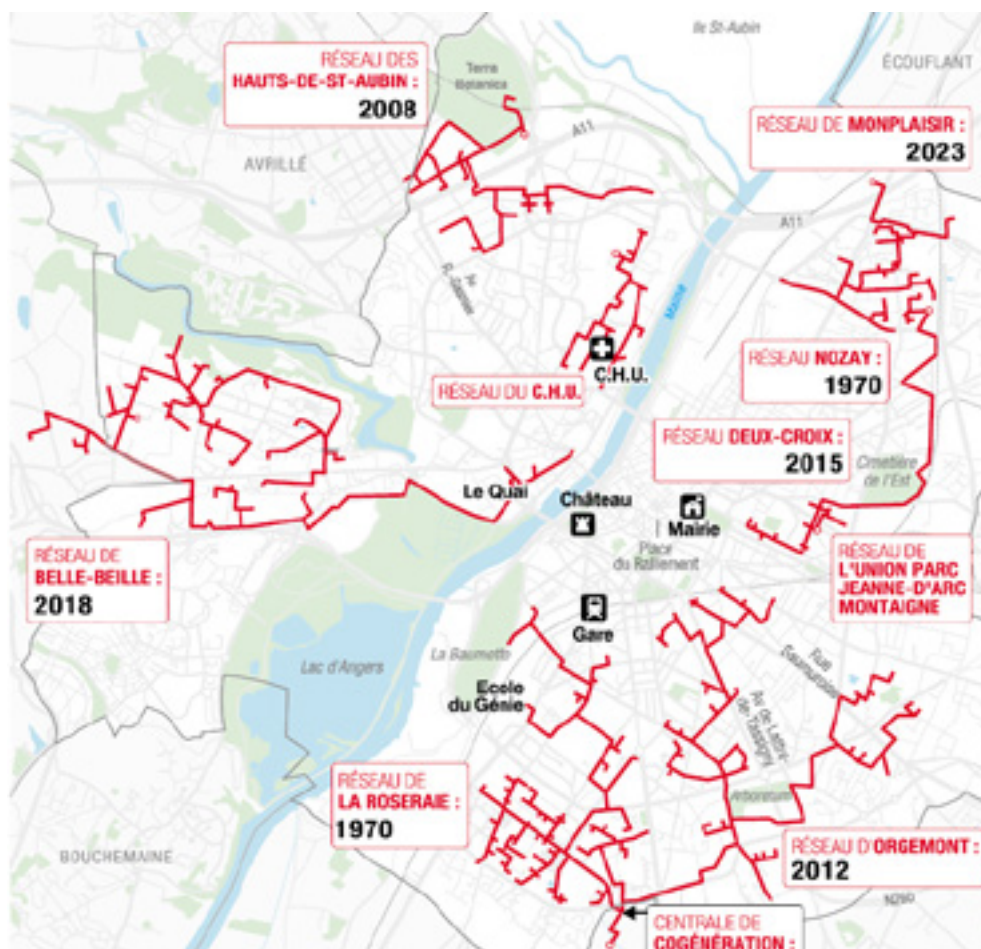
L'augmentation de la production d'énergies renouvelables sur la ville d'Angers ces dernières années passe essentiellement par le développement de l'usage du bois-énergie à travers ses réseaux de chaleur, ce qui constitue un levier d'action majeur de transition énergétique sur la ville. Le déploiement du schéma directeur réseaux de chaleur se poursuit, en particulier sur Monplaisir et aux Hauts-de-Saint-Aubin. Avec bientôt cinq réseaux publics, et sept réseaux privés et, l'ambition est de doubler le réseau en 2032 par rapport à la situation en 2017, soit de 60 à 120 km, et de porter la fourniture de chaleur à plus de 350 GWh/an (résidentiel et tertiaire confondu), soit 50 000 équivalents logements. Notons que le développement du bois énergie à travers les réseaux de chaleur ne vient pas aggraver la qualité de l'air grâce à des systèmes de filtration. Il est à noter qu'Air Pays de La Loire n'a observé aucune dérive de la qualité d'air suite aux dernières mesures réalisées.



Les réseaux de chaleur urbain en chiffres

- **6 chaufferies biomasse + 1 centrale** (Biowatts)
- **71 km de réseaux**
- **15 900 logements chauffés**
soit 30 000 équivalent logement
- **72 % de mixité EnR et de récupération**
- **55 000 tonnes de CO2 évitées par an** (ACV)
- **50 millions d'euros d'investissement programmés** (2022/2026)

Carte des réseaux de chaleur urbain à Angers Loire Métropole



Source : Angers Loire Métropole, 2023

ZOOM SUR : La nouvelle chaufferie Monplaisir, inaugurée en décembre 2023

Planifiée dans le cadre du schéma directeur des réseaux de chaleur, et de l'opération de renouvellement urbain et durable du quartier, la phase opérationnelle du réseau de chaleur Monplaisir situé sur le périmètre de la Ville d'Angers arrive à son terme. La chaufferie bois a été inaugurée le 4 décembre 2023. Elle dessert plus de 2 400 logements, des équipements publics (Lycée Emmanuel-Mounier, piscine Monplaisir, gymnase de l'Europe) et l'usine Scania Production.



Chiffres clés d'un projet adapté à l'échelle d'un quartier

- Investissement de 15,30 M€ avec le soutien de l'ADEME et de l'ANRU
- Deux chaudières fonctionnant au bois et, en appoint, deux chaudières au gaz naturel
- 10 500 tonnes de bois, issues de filières locales, à moins de 100 kilomètres
- 80 % de taux d'énergie verte



© Nicolas Villaud



« Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur » et « Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement » constituent 2 des 61 mesures du référentiel TETE. Le label les identifie comme points forts d'Angers et Angers Loire Métropole.

2.4 Concevoir et aménager un territoire durable

Grâce à sa compétence en matière d'aménagement, Angers Loire Métropole dispose d'un levier fort pour accélérer la transition écologique sur le territoire et prendre en compte les enjeux énergétiques, environnementaux en favorisant également l'économie circulaire et la place des citoyens dans la fabrique de la ville.

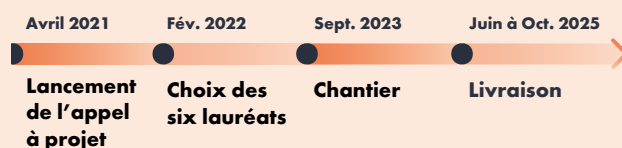
> Un projet exemplaire : les Bretonnières

Angers Loire Métropole a lancé au printemps 2021 un appel à projet pour **aménager le site des Bretonnières** situé à Angers au cœur du quartier des Hauts-de-Saint-Aubin. Dans la dynamique des Assises de la transition écologique, l'objectif est de faire sortir de terre un quartier bas carbone innovant, véritable démonstrateur à taille humaine des **nouvelles manières d'habiter la ville**.

Les Bretonnières en chiffres

- 6 hectares à aménager
- 6 lots de tailles différentes
- 192 logements collectifs
- 113 maisons individuelles
- 550 habitants

Le calendrier



Les grands principes du projet

Source : AIA Life Designers



> Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Angers bénéficie depuis janvier 2019 du classement « **Site patrimonial remarquable** » attribué par le ministère de la Culture. C'est une reconnaissance de la qualité du patrimoine urbain, architectural et paysager. Pour cela, un document de gestion spécifique va s'appliquer dans le courant du deuxième semestre 2024 sur le centre-ville, au cœur du site patrimonial : il s'agit du PSMV. Le PSMV **remplacera le PLUi** sur ce secteur d'**environ 200 ha**. Son règlement servira de « guide » à l'évolution du cœur d'Angers en conciliant enjeux patrimoniaux et enjeux contemporains, dont le développement durable.

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic très fin de la ville (connaissance archéologique, historique, qualité des paysages, du végétal, de la biodiversité existante...) qui révèle le potentiel environnemental de ces espaces.

Le règlement du plan traitera des **thématiques environnementales** par exemple en encourageant à conserver/restaurer/rénover/réhabiliter ou faire du réemploi du bâti existant ou des éléments de construction, à utiliser des matériaux biosourcés compatibles avec le patrimoine bâti, à désimperméabiliser les sols, etc...

En parallèle de ces documents réglementaires, une étude thermique a été réalisée sur une dizaine de typologies d'architectures pour répondre aux impératifs de performance et de confort thermique tout en respectant le patrimoine existant et en valorisant ses atouts.

Des documents pédagogiques sont également réalisés pour accompagner les habitants sur la renaturation de la ville, la rénovation thermique du bâti ancien et sa restauration selon « les règles de l'art » en utilisant des matériaux sains tel que des menuiseries bois.



> Perspectives

- *Finalisation en 2024 du Schéma directeur de l'énergie, en partenariat avec les acteurs de l'énergie pour consolider l'aménagement énergétique futur du territoire et un scénario opérationnel*
- *Poursuite du développement du solaire avec notamment la mise en place d'ombrières sur les parkings et un plan de développement de centrales solaires*
- *Poursuite du projet Territoire intelligent (livraison des 91 GTC et des 3 500 capteurs-compteurs communicants en cours), et accélération des économies d'énergie et du suivi de la qualité de l'air sur le parc immobilier des collectivités*
- *Déploiement du fonds transition énergétique d'Angers Loire Métropole pour soutenir les efforts des communes dans la transition énergétique*
- *Étude des potentiels énergétiques des mines ennoyées des ardoisières avec le BRGM*
- *Etude sur la création de boucles d'eau chaude tempérées sur les ZAC St-Serge / Faubourg actif*
- *Travaux sur l'accélération des politiques de mobilité pour répondre aux ambitions de décarbonation*

BEAUCOUZÉ

Lancement du Plan vélo et marche

Lauréate de l'appel à projets AVELO 2 de l'ADEME, Beaucouzé a élaboré un « Plan vélo et marche » pour faire de ces modes de déplacement actifs des alternatives à la voiture individuelle. Autour de **quatre engagements et 21 actions**, la Ville s'engage à prendre en compte la marche et le vélo dans les projets d'aménagements urbains (requalification de voiries, généralisation à 30 km/h, aménagement de stationnements vélos...). Cela s'accompagne d'actions de sensibilisation pour faire évoluer les comportements.



© Ville de Beaucouzé

Tous en selle et en baskets

CANTENAY-ÉPINARD

Aide à l'achat d'un vélo neuf

Cantenay-Epinard est situé à 8 km du centre d'Angers. Il est donc possible pour les cantenaysiens travaillant à Angers de se rendre sur leurs lieux de travail en **vélo**, notamment électrique. Afin de favoriser les modes de déplacement doux, la commune de Cantenay-Epinard a décidé de verser une **aide aux foyers** ayant perçus une subvention d'Angers Loire Métropole pour l'achat d'un vélo neuf. Le montant de l'aide octroyée correspond à **50 % de la somme versée** par Angers Loire Métropole.

LE PLESSIS - GRAMMOIRE

Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur

Se passer des énergies fossiles constitue un objectif prioritaire dans le contexte de dérèglement climatique. C'est pourquoi la commune du Plessis-Grammoire a conduit avec le SIEM, Angers Loire Métropole et le cabinet

WEPO, une étude de faisabilité d'une chaufferie bois et réseau de chaleur. Cette étude a précisé :

- Le périmètre: **6 équipements publics**
- Les besoins en chaleur: les deux écoles et la salle polyvalente représentant 60 % des consommations
- La densité thermique du réseau: 1,27 MWh/ml.an
- Les deux scénarios: chaudière bois granulé ou bois déchiqueté
- Le niveau d'aide possible: éligible au fonds chaleur
- L'étude sociétale: coût global du bois est plus stable que celui du gaz
- L'étude environnementale: **76 tonnes de CO2 évitées par an**, soit 78 % de l'émission actuelle

Les travaux sont prévus pour 2025 et 2026, en parallèle de la construction de la nouvelle salle polyvalente.

SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Rénovation énergétique des écoles

L'école maternelle Jules-Ferry a connu d'importants travaux de rénovation en 2022. Les travaux, d'un montant total de 1 650 000 € comprenaient l'installation d'une chaudière bois. À la clé, ce sont **78 % de gains sur la consommation** ainsi qu'une amélioration du confort et du bien-être des enfants. Des travaux similaires d'isolation de l'école élémentaire Jules Ferry seront réalisés en 2024. Cette action fait l'objet d'un financement d'Angers Loire Métropole dans le cadre du Fonds transition énergétique mis en œuvre en 2023 auprès des 29 communes.



© Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou

L'école maternelle Jules Ferry après travaux

SARRIGNÉ

Une chaufferie bois et une étude photovoltaïque pour le groupe scolaire Le Cèdre Bleu

Les travaux d'enlèvement de la citerne gaz ont débuté le 17 avril 2023 pour laisser place à la construction d'un local et à l'installation d'une chaudière à granulés bois. Celle-ci sera opérationnelle le lundi 6 novembre 2023 et permettra d'**assurer le chauffage de l'ensemble du groupe scolaire**.



© Ville de Sarrigné

La chaudière à granulés bois

SOULAIRE-ET-BOURG

Des actions pour accélérer la rénovation énergétique de l'école

L'école communale de Soulaire-et-Bourg fait l'objet d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments. Parmi les actions, on peut citer la construction du restaurant scolaire et d'ombrières dans les cours, ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques. De plus, le choix d'une production de chauffage est en cours d'étude pour supprimer la production au fuel.

VERRIÈRES-EN-ANJOU

Renouvellement des dispositifs de chauffage

Au vu du contexte inflationniste et de la crise des marchés énergétiques, la commune a fait le choix, avec le soutien du SIEM, de procéder à l'installation de systèmes de régulation de chauffage pour divers bâtiments énergivores. Ces équipements permettent une **gestion avec programmation à distance** en fonction de l'occupation des sites.

3. RENFORCER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

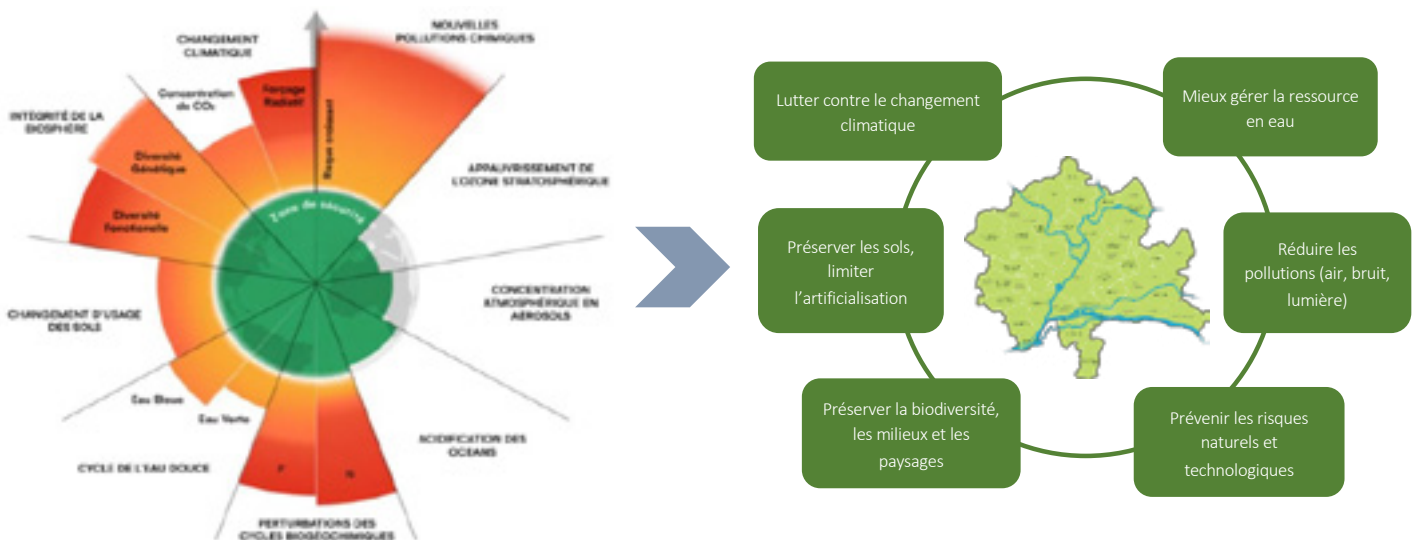
■ De quoi parle-t-on ?

Nos modes de vie et nos processus de production de biens et services exercent **de multiples pressions sur l'environnement** qui prennent différentes formes (rejets de polluants, changements d'usages des sols, extraction de ressources naturelles, production de déchets...) **et impactent la biodiversité et les écosystèmes.**

Cela affecte également les citoyens, car la nature leur rend des services essentiels au quotidien à travers l'alimentation, les matières premières, la régulation de la qualité de l'eau ou encore de la qualité de l'air, les espaces de loisirs...

Pour garder un **espace de développement sûr et juste pour l'humanité**, il faut prendre en compte ce que l'on appelle les **limites planétaires**. Il s'agit de ne pas dépasser les limites des processus naturels régulant et maintenant la stabilité environnementale, au risque d'entraîner un basculement et des changements environnementaux irréversibles qui compromettraient les conditions favorables à la vie de l'humanité.

Etat des limites planétaires en 2023 et traduction aux enjeux angevins



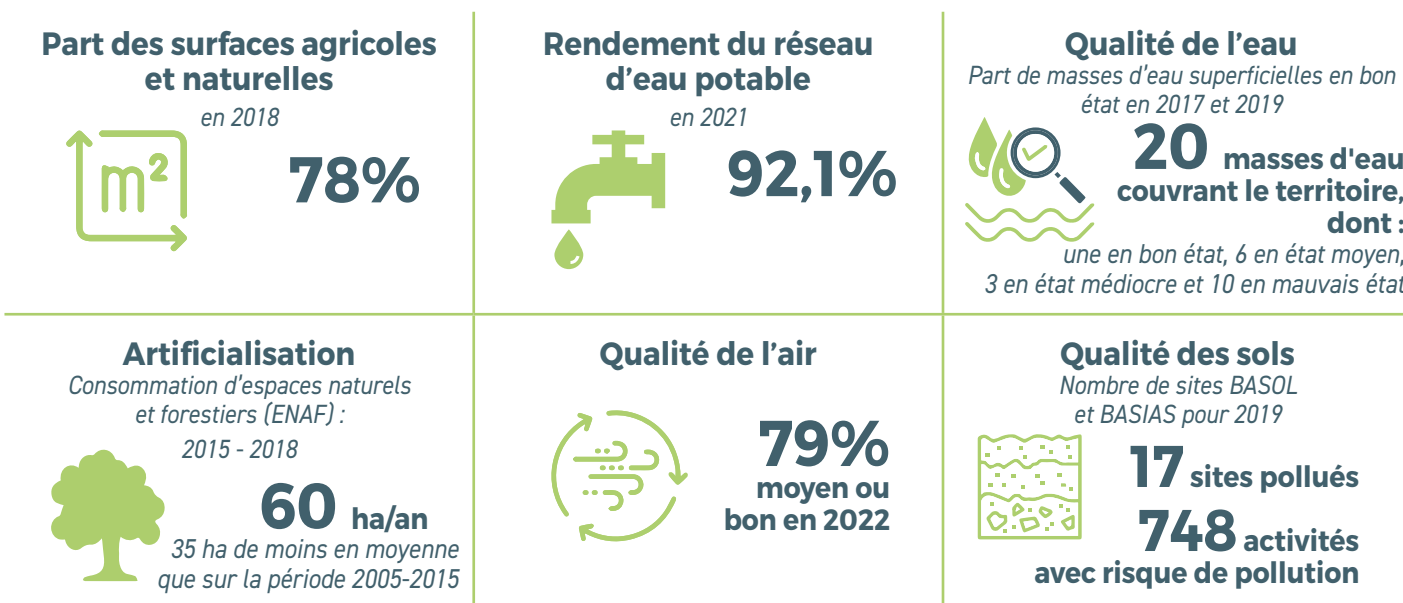
Source : Stockholm Resilience Center, 2023

La qualité de l'environnement est une **caractéristique du territoire angevin** et le territoire a une responsabilité forte dans la préservation de ses 735 km de cours d'eau, de certains sites comme les Basses vallées angevines (reconnues au niveau de la diversité de ses paysages) ou encore des 80 espèces de flore sauvage rares ou menacées présentes localement.

C'est pour répondre à cet enjeu d'équilibre entre préservation et développement qu'Angers Loire Métropole a adopté en

juillet 2022 la **stratégie de transition environnementale**. **Basée sur une adaptation locale des limites planétaires** et articulée en six volets, elle entend répondre aux mutations à enclencher pour gérer plus durablement le patrimoine environnemental, en protégeant la biodiversité et les ressources contre les nuisances qu'elles subissent. Elle vise également à rendre le territoire plus résilient face aux changements ou crises (évolution du climat, risques naturels...) et à améliorer l'accès à la nature ainsi que le cadre de vie des habitants.

> Indicateurs clés de transition environnementale



Source des données : Angers Loire Métropole et Terristory (ENR)

Les actions d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers

3.1 Favoriser la résilience et l'adaptation au dérèglement climatique

Les épisodes de canicule estivale se répètent d'année en année. Après un été 2022 avec de fortes températures et des incendies sur le territoire, l'été 2023 sera l'été le plus chaud enregistré à l'échelle mondiale. Afin de mieux anticiper, atténuer et gérer les perturbations liées aux évolutions des aléas climatiques (températures, précipitations, ...), mais aussi mobiliser et sensibiliser les acteurs locaux, Angers Loire Métropole a adopté en janvier 2023 un **Plan d'adaptation au changement climatique**. Il vise à agir de façon transversale sur toutes les composantes du territoire concernées et **renforcer la résilience locale**. De nombreuses actions sont déjà engagées sur le territoire.

En matière de **transports et de déplacements**, un plan d'action spécifique a été mis en place pour faire face aux risques liés aux pluies intenses, aux épisodes de sécheresse ou de fortes chaleurs et ainsi préserver le réseau de transport, les usagers et les conducteurs.

En matière d'**adaptation de l'espace public et des matériaux de voirie**, le projet « **Reflectivity** » a été lancé en 2023, en lien avec différents laboratoires de recherche et piloté par le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). L'objectif est de **connaître les propriétés optiques des surfaces routières** afin d'optimiser les installations d'éclairage et de limiter les îlots de chaleur urbains, le contraste et la visibilité de la signalisation horizontale. Après le cadrage des premiers

travaux de recherche (étalonnage avec typologie des matériaux, travail en laboratoire physique ou numérique...), des **essais grandeur nature** seront réalisés sur l'espace public en 2024.



En parallèle, une **cellule adaptation et résilience** a été initiée en 2023 avec les services concernés sous le pilotage du Maire-Président et de la Direction générale, composée d'élus de l'agglomération, de la Ville d'Angers et de quatre communes du territoire. Son objectif est d'améliorer la réactivité et la résistance de l'administration face aux prochaines crises climatiques. C'est dans ce cadre que le **plan d'actions d'usage de l'eau** par les services de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole a été adopté à l'été 2023 (cf. 3.4).

ZOOM SUR : Le projet Sésame pour développer une canopée adaptée en milieu urbain



Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont mis en place début 2023 un partenariat avec le CEREMA pour décliner sur le territoire l'outil Sésame (services écosystémiques rendus par les arbres modulés selon l'essence) afin d'assurer le développement d'une canopée dont les végétaux sont pleinement adaptés au milieu urbain.

Dans un contexte de changement climatique, Sésame constitue un **outil d'aide à la conception des espaces verts et paysagers urbains** en proposant une méthodologie

aidant à choisir les espèces d'arbres et d'arbustes les plus pertinentes à planter selon le projet concerné et les effets bénéfiques recherchés (qualité de l'air, support de biodiversité, ilots de fraîcheur, paysage...). C'est un véritable outil d'**appui à l'aménagement de la ville de demain face aux évolutions nécessaires liées au changement climatique** en cours.

Le travail sera mené jusqu'en 2024 sur les espaces paysagers d'Angers, pour permettre d'élaborer une **version locale de l'outil Sésame** adaptée aux espaces de nature de l'agglomération angevine.

3.2 Préserver la biodiversité, les milieux et les paysages

L'érosion de la biodiversité est un phénomène silencieux et peu visible, amplifié par les activités humaines (artificialisation des sols, utilisation intensive des ressources, pollutions...). Pourtant, il constitue le principal enjeu environnemental à l'échelle mondiale, avec la lutte contre le changement climatique.

Angers Loire Métropole a adopté à l'unanimité en novembre 2023 un **Plan biodiversité et paysages** pour maintenir la richesse du patrimoine naturel local et préparer/adapter les espaces de nature de demain face aux nouvelles tendances à l'œuvre.

Elaboré en collaboration avec près de **180 participants** (communes, acteurs naturalistes locaux, services de la Communauté urbaine, structures de l'Etat, établissements d'enseignement supérieur...), il a pour objectif de favoriser la mise en place d'une dynamique locale en matière de préservation des espaces de nature, pour « faire territoire » et agir collectivement autour de quatre objectifs principaux :

- Découvrir, sensibiliser et former pour mieux agir collectivement
- Partager et mutualiser pour mieux connaître



Pour découvrir en détails le plan biodiversité :



© Paméla Bailly/ Ville d'Angers

Les élus autour de la fresque biodiversité en mai 2023

- Préserver et restaurer pour protéger le patrimoine naturel
- Innover et expérimenter pour faire face aux nouveaux enjeux (surchauffe urbaine, espèces exotiques envahissantes et invasives, qualité et le fonctionnement des sols - trame brune), lutte contre la pollution lumineuse nocturne - trame noire)

Le **plan d'actions** constitue une feuille de route et une boîte à outils dont chaque acteur peut se saisir. **37 actions sont déjà menées et 19 nouvelles sont encore à mettre en œuvre.** Quelques réalisations sur 2023 :

- Mise en place d'une animation « **fresque biodiversité** » pour les élus d'Angers Loire Métropole, de la Ville d'Angers et des autres communes du territoire en mai 2023
- Poursuite de l'**inventaire participatif des arbres remarquables**
- Poursuite des **plans de conservation** de certaines espèces patrimoniales comme la gesse de pannonie
- Réalisation de travaux de **restauration de mares** à l'automne 2023 sur la ZNIEFF 1 (Saint-Lambert-la-Potherie – Saint-Clément-de-la-Place et La Meignanne)
- Poursuite de la **cartographie des habitats Natura 2000 des Basses vallées angevines (BVA)** qui sera livrée début 2024
- Déploiement d'un nouveau **programme agroenvironnemental sur le territoire des BVA** avec le réengagement de plus de 130 exploitations.

Autre action phare, la **végétalisation des cours d'écoles** s'est poursuivie avec 14 écoles concernées en 2023 pour 1 913 m² végétalisés / désimperméabilisés.

Exemple de la végétalisation de la cour d'école Annie Fratellini en 2023

- 17 arbres plantés
- 525 m² végétalisés / désimperméabilisés, correspondant à 30 % de la cour
- Co-construction avec les élèves de l'établissement
- Répond aux enjeux de transition écologique (création d'îlots de fraîcheur, réintroduction de sols vivants, participation à la trame verte urbaine, permet de gérer les eaux pluviales à la parcelle)
- Création d'une cour pouvant être support pédagogique pour les enseignants



© Laurent Combet/Courrier de l'Ouest



« Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité » constitue l'une des 61 mesures du référentiel TETE. Le label l'identifie comme point fort d'Angers et Angers Loire Métropole.

ZOOM SUR : L'Atlas de la biodiversité intercommunale

Angers Loire Métropole a été lauréate le 4 juillet 2023 de l'appel à projet « Atlas de la biodiversité communal / intercommunal » de l'Office français de la biodiversité (OFB), en partenariat avec 21 communes du territoire (et deux autres communes associées pour la gouvernance).

Visant à mieux connaître les enjeux locaux de biodiversité pour pouvoir ensuite mieux agir, **l'Atlas est un véritable accélérateur du Plan biodiversité et paysages** de la Communauté urbaine, auquel il est intégré : il permettra de renforcer la connaissance sur certaines espèces et certains sites, aidera à la décision pour consolider les actions de gestion de la biodiversité déjà en place,

appuiera la sensibilisation des habitants et mettra en place différents outils collectifs de suivi et de mobilisation (indicateurs de références sur certaines espèces, mise en place d'une gouvernance entre la Communauté urbaine et les communes associées, réflexions sur une plateforme collective d'outils pédagogiques...).

Sur une durée de trois ans, l'Atlas de la biodiversité intercommunale proposera un « pack » d'**inventaires, de formation, d'animations et d'outils de communication** mis à disposition des communes et des habitants. Les premiers inventaires et animations seront lancés à partir du printemps 2024.

À l'échelle de la Ville d'Angers, le **Schéma directeur des paysages angevins** et le **Plan nature en ville**, respectivement adoptés en 2019 et 2021 visent à favoriser plus de nature en ville d'ici à 2025. En 2023, sur les 36 actions prévues, 12 ont déjà été réalisées, 17 le sont en continu et 7 sont en cours de mise en place.



État d'avancement des objectifs clés sur la Ville d'Angers fin 2023

> Plantations d'arbres entre 2019 et 2025 :

- **150 000 arbres**
Atteint à **75%**.
- **350 arbres signaux**
et **350 arbres de rue**
Atteint à **67%**.
- **350 arbres fruitiers**
Objectif dépassé, avec **477 plantations !**

> Création de 350 mini-jardins Atteint à 51%.

> Désimperméabilisation et végétalisation de 25% de l'ensemble des cours d'écoles angevines. 26 cours d'écoles végétalisés.

> Doubler la présence des arbres dans les cours d'écoles angevines. Atteint à 29%.

ZOOM SUR : 2023, l'année de l'arbre à Angers

C'est un des maillons majeurs de l'écosystème de la nature en ville. Afin de faire connaître et découvrir le patrimoine arboricole angevin, sensibiliser sur l'importance de la canopée urbaine pour la qualité de vie, informer sur le cycle de l'arbre de multiples animations ont été menées en 2023 à destination du grand public, mais aussi des professionnels de la thématique et des agents de la collectivité :

- Exposition « Nos arbres » implantée au Jardin des plantes et expositions tournant dans les quartiers
- Conférence grand public
- Journée technique pour les professionnels (communes du territoire, enseignement et recherche)
- Visites de certains parcs et jardins pour découvrir les actions de la ville : plantations, suivi sécuritaire, préservation de la biodiversité, conservation de certains arbres emblématiques...
- Plantation collective d'arbres avec les habitants et les enfants dans différents quartiers. Par exemple, **deux forêts Miyawaki** ont été plantées en 2023 : 1800 arbres et arbustes sur 600 m² dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin et 450 arbres et arbustes sur 210 m² dans le quartier de la Roseraie, rue François-Mauriac



Mini-forêt plantée dans les Hauts-de-Saint-Aubin par les habitants et les élèves de l'école Nelson-Mandela

En parallèle, l'écriture d'une **charte de l'arbre** est en cours autour de douze engagements qui seront proposés à la signature des bailleurs/promoteurs, entreprises intervenantes sur l'espace public, mais aussi aux communes.

3.3 Préserver les sols, limiter leur artificialisation

Les sols constituent une ressource non renouvelable jouant un rôle clé en matière de fertilité, de biodiversité, d'îlots de fraîcheur, de filtration de certains polluants, d'absorption et de stockage du carbone ou encore d'infiltration des eaux. Comme ils représentent une fonction support, ils connaissent une artificialisation liée au bâti et aux infrastructures, qui peut entraîner d'importants impacts en termes de perte de biodiversité ou d'imperméabilisation.

En plus des réflexions engagées par le Pôle métropolitain Loire Angers pour intégrer l'**objectif de zéro artificialisation nette** dans le SCOT en cours de révision, un projet d'**observatoire des gisements fonciers** (observatoire également prévu dans la loi climat et résilience) est en cours, afin d'optimiser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par le développement économique en densifiant des zones d'activité actuelles.

Pour compléter cette approche, Angers Loire Métropole continue le déploiement de sa **politique de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)**. Le recrutement d'un agent chargé de la coordination et de l'expertise de la GIEP permet d'assurer et de faire émerger de futurs projets sur le domaine public en collaboration avec les directions opérationnelles. Des sessions de formation aux agents ont été délivrées par l'**ADOPTA**, association pour le Développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales, à laquelle la collectivité adhère depuis

3 ans. La DEA est désormais présente lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme et accompagne les promoteurs privés comme publics dans le changement de pratique. Le futur challenge consiste à accélérer la politique de déconnexion des eaux pluviales du réseau existant, des particuliers et du domaine public via la gestion des eaux pluviales dans des espaces désimperméabilisés.



En matière de **désimperméabilisation**, de nombreuses actions sont menées dans le cadre du **Plan nature en ville d'Angers** avec différents opérations menées ou poursuivies : végétalisation des cours d'école, désimperméabilisation de l'espace public (place de la Madeleine, entrée du parc Balzac, avenue Victor-Chatenay...), création de noues paysagères pour gérer l'eau à la parcelle (ZAC Saint Serge). Une expérimentation est également menée à Monplaisir dans le cadre du projet « Sages » de l'Institut Agro, Plante & Cité et du CEREMA. Visant à modéliser les émissions de gaz à effet de serre et la décomposition de matière organique dans les sols, une enquête nationale a été lancée en 2023 via le réseau Plante & Cité pour en apprendre davantage sur les pratiques de gestion des espaces paysagers.

3.4 Mieux gérer la ressource en eau

L'état des masses d'eau en Maine-et-Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé. Face à cet enjeu de préservation de la ressource en eau, tant du point de vue de sa qualité que de sa quantité (baisse des débits moyen de 20 % en 2050 avec le changement climatique), Angers Loire Métropole met en place différentes actions, grâce à son service GEMAPI et aux trois syndicats de bassins versants dans lesquels elle est impliquée (Basses vallées angevines Romme, Layon Aubance Louet, Authion).

Pour participer à l'objectif du SRADDET et du SDAGE d'atteinte de 61 % des masses d'eau en bon état écologique en 2027, l'élaboration de la **Stratégie Grand cycle de l'eau** est lancée, avec quatre comités de pilotage et comités techniques organisés d'octobre 2023 à janvier 2024 en transversalité avec élus, directions et partenaires d'Angers Loire Métropole.

Diverses actions ont également été menées en 2023, notamment en faveur des zones humides. La prospection des **33900 ha identifiés en zones humides potentielles**, débutée en 2021, sera finalisée en 2^e partie de l'année 2023. Puis, une phase de concertation sera engagée pour recueillir les potentielles observations, qui mèneront si nécessaire à

la réalisation d'expertises complémentaires sur certains secteurs. La dernière phase de l'étude, à savoir l'évaluation des zones humides au regard de leurs fonctionnalités et de l'état, a été réalisée fin 2023.

Différentes actions ont aussi été réalisées en faveur des milieux aquatiques, avec à titre d'exemple :

- Un stage sur la perception et la reconnaissance du **site RAMSAR** des Basses vallées angevines
- Des **études techniques** : diagnostic hydraulique des Sablières sur Ecoflant, diagnostic du fonctionnement du plan d'eau de Saint Nicolas...
- La mise en place de **travaux de restauration** par le syndicat mixte des Basses vallées angevines et de la Romme (SMBVAR) pour restaurer le ruisseau de la Coudre à Saint Léger de Linières


Par ailleurs, le SMBVAR renouvelle sa programmation en lien avec la préservation de l'eau et les milieux aquatiques pour les trois prochaines années. Après un appel à projet, Angers Loire Métropole, les communes d'Angers, Montreuil-Juigné et Sainte-Gemmes-sur-Loire mèneront également des actions sur cette thématique.


ZOOM SUR :

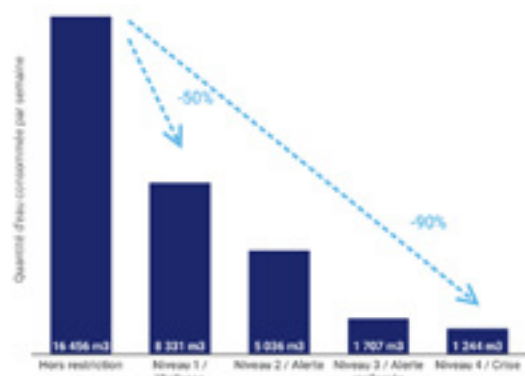
Le plan d'actions d'usage de l'eau par les services de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole

Suite au retour d'expérience de l'été 2022, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont adopté à l'été 2023 un plan d'action qui détaille les adaptations à mettre en œuvre en cas d'épisode de sécheresse. Les différentes mesures fixent les restrictions mises en place dans les directions au moment du déclenchement des différents seuils d'alerte par la préfecture. Il a été également partagé aux autres communes du territoire dans une optique d'harmonisation des pratiques. Concrètement, dès déclenchement du premier niveau de restriction (niveau «vigilance»), la Ville et la Communauté urbaine choisissent de réduire de 50% leur consommation d'eau jusqu'à atteindre progressivement 90% de baisse en situation de crise par différentes mesures complémentaires à celles déjà menées tout au long de l'année. Ce plan d'action s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, il est destiné à évoluer et à être régulièrement complété.

Consommation d'eau en fonction des niveaux d'alerte

 **50%**
d'économies d'eau
sont réalisées par semaine à partir du 1^{er} niveau de restriction encourageant l'autolimitation des usages

 **90%**
d'économies d'eau
sont réalisées par semaine lorsque le niveau crise est déclenché



Source : Angers Loire Métropole

3.5 Réduire les nuisances et les pollutions environnementales

Les activités humaines peuvent entraîner des **pollutions et des nuisances qui altèrent l'environnement et la santé**: pollution lumineuse, nuisances sonores, qualité de l'air, sites et sols pollués, ...

Les prévenir et les réduire est donc un enjeu fondamental pour préserver l'environnement naturel, mais aussi la santé environnementale, puisque l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau ou encore des sols participe directement à l'amélioration de l'état de santé des populations.

Pour prévenir et réduire l'exposition au bruit lié au transport routier et ferroviaire sur l'ensemble du territoire, les actions du **Plan de prévention du bruit dans l'environnement** adopté en 2022 se sont poursuivies et seront mises à jour en 2024, conformément à la réglementation.

En matière de **qualité de l'air**, le suivi opéré par Air Pays de la Loire (observatoire régional de la qualité de l'air) montre un indice de qualité de l'air qualifié de moyen ou bon à 79 % en 2021. Les concentrations en polluants atmosphériques sont en baisse depuis 2009, et respectent les valeurs limites réglementaires voire dépassent les objectifs fixés (par exemple pour l'ozone). Aussi, conformément à la réglementation, Angers Loire Métropole a lancé des études pour la mise en place de la **zone à faible émission**.

Enfin, le déploiement du **Schéma directeur des eaux usées** se poursuit également, avec une STEP renouvelée tous les ans (ex: travaux réalisés à l'été 2023 à Saint Léger de Linières pour mise en service en 2024).



« Optimiser l'éclairage public » constitue l'une des 61 mesures du référentiel TETE. Le label l'identifie comme point fort d'Angers et Angers Loire Métropole.

ZOOM SUR : Les travaux sur la trame noire à l'échelle départementale

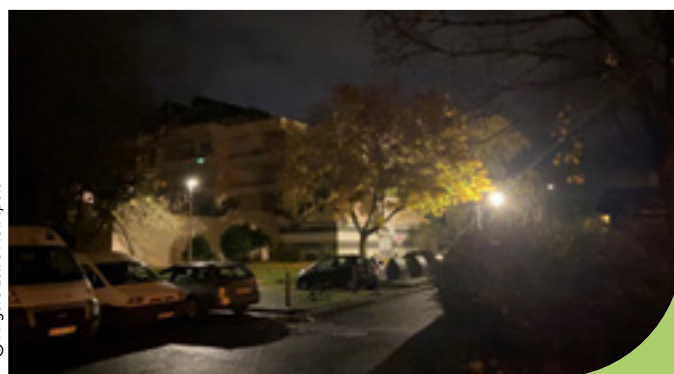
Le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire a mis en place en janvier 2023 un partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Loire Anjou pour élaborer une trame noire à l'échelle départementale.

Les travaux visent à identifier les corridors écologiques nocturnes (environnement propice au cycle de vie et aux déplacements de la biodiversité nocturne) en Maine-et-Loire à partir du choix d'une espèce emblématique de la nuit et représentative: la chauve-souris. En croisant ces données avec celles liées à l'éclairage public, l'objectif est d'identifier les zones de rupture sur lesquelles agir en priorité pour améliorer la circulation de la faune nocturne. Des préconisations seront ainsi proposées pour pouvoir minimiser l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité.

La gestion de l'éclairage public sur le territoire étant assurée en direct par Angers Loire Métropole, la Communauté urbaine pourra profiter du diagnostic environnemental réalisé afin d'établir sa trame noire. Elle viendra en complément des différentes actions déjà

engagées en matière de prévention (charte du paysage urbain, accompagnement des aménageurs, règlement local de publicité intercommunale...) et de réduction de la pollution lumineuse nocturne (rénovation de 30 000 lanternes d'ici 2025 avec le projet Territoire intelligent).

Sur cette photo, le luminaire de gauche est rénové (puissance divisée par 4, amélioration directivité lumineuse) dans le cadre du projet Territoire intelligent, contrairement à celui de droite. Les nuisances lumineuses, notamment vers le ciel nocturne et les cimes des arbres, sont réduits.



© Angers Loire Métropole

3.6 Prévenir les risques naturels et technologiques

La collectivité dispose d'un bon niveau de connaissance des différents risques naturels et technologiques auxquels elle est soumise (tempêtes, séismes, retrait/gonflement d'argiles, inondations, transports de matières dangereuses...). Un certain nombre de plans de prévention sont formalisés sur le territoire pour maîtriser ces risques et limiter l'exposition des populations.

Conformément à la réglementation, Angers Loire Métropole a engagé des réflexions en 2023 sur la mise en place d'un **plan intercommunal de sauvegarde**, pour renforcer la mutualisation des moyens et les synergies à l'échelle du territoire en cas de crise majeure. Ce document viendra en complément des plans communaux de sauvegarde déjà mis en place.



© Benjamin Javaux

En matière de risque inondation, le **Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) des Basses vallées angevines (2020-2026)** et le PAPI Loire Authion (2022-2028) se sont poursuivis en 2023.

Les réflexions se sont également poursuivies en matière de surveillance, de suivi de l'entretien et des travaux liés au **transfert de la gestion des systèmes d'endiguement** qui est progressivement transférée de l'État aux intercommunalités entre 2018 et 2024. Ces systèmes sont essentiels pour protéger les populations et les activités face au risque inondation et leur gestion représente de nouvelles responsabilités pour Angers Loire Métropole avec trois systèmes d'endiguement sur le territoire, représentant 22 km et protégeant plus de 26 000 personnes.

Enfin, l'État a également lancé en 2023 des études pour la mise en place d'un **plan de prévention des risques miniers** (trois communes concernées) et **des risques naturels de mouvement de terrain** (cinq communes concernées). Un comité technique a été mis en place avec les communes concernées et les cartes d'aléas approuvées par chaque commune à l'automne 2023. Le règlement de construction (règles opposables au tiers) sera ensuite rédigé et viendra notamment enrichir le PLUi.

Portes du pont Bourguignon, ouvrage contributif au système d'endiguement du Val d'Authion, aux Ponts-de-Cé



> Perspectives

- *Poursuite du Schéma directeur des paysages angevins et du Plan nature en ville de la Ville d'Angers*
- *Mise en place des actions du Plan biodiversité et paysages adopté en novembre 2023*
- *Mise en place des premiers inventaires et des animations de l'Atlas de la biodiversité intercommunale*
- *Lancement de travaux sur la trame noire d'Angers Loire Métropole*
- *Renforcement des réflexions sur le Zéro artificialisation nette à l'échelle intercommunale avec le développement d'un appui à la séquence « Éviter Réduire Compenser »*
- *Réflexions sur la mise en place de « zones calmes » (zones de fraîcheur, faible niveau sonore, ...)*
- *Point d'étape du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)*
- *Adoption de la stratégie grand cycle de l'eau*
- *Mise en place du portail clientèle pour l'eau potable, permettant l'intégration progressive d'information sur la gestion économe de la ressource en eau*
- *Poursuite des actions en faveur de la reconquête des milieux aquatiques et du ralentissement du grand cycle de l'eau (SMBVAR) (élaboration d'un nouveau programme d'actions 2024-2026)*
- *Mise en œuvre du dispositif de surveillance des digues dans la cadre du transfert en janvier 2024*

ÉCOUFLANT

Au cœur de la commune, un aménagement pédagogique au jardin du Presbytère

Au jardin du presbytère, un **espace pédagogique de biodiversité** a été créé avec différents aménagements : panneaux sur la faune et la flore, plantation de fruitiers, nichoirs... Depuis novembre 2023, **des animations jardinage** se tiennent à destination des habitants et écoles mais également des Jeunes Ambassadeurs pour l'Environnement (12 élèves, élus dans leurs écoles et motivés par les enjeux environnementaux).



© Ville d'Écouflant

ÉCOUFLANT ET LOIRE-AUTHION

Aide au financement de récupérateurs d'eau de pluie

Depuis 2023, les communes d'Écouflant et de Loire-Authion accompagnent les particuliers dans le financement de récupérateurs d'eau de pluie. Le montant de l'aide est de **50 % du coût de l'acquisition**, plafonné à 50 ou 100 € selon la capacité de l'équipement.



© Ville de Loire-Authion

LES PONTS-DE-CÉ

Des lieux de renaturation en ville

La Ville a aménagé le parc des Maisons rouges en **recréant une zone humide** : implantation de mares, d'abris pour animaux et d'arbres d'essences locales. La **cour** de l'école Raymond-Renard a quant à elle été **désimperméabilisée** et recouverte d'un enrobé drainant, des structures et des jeux en bois ont été installés sur des sols paillés aux copeaux de bois et des chemins permettent l'écoulement des eaux pluviales.



© Ville des Ponts-de-Cé

La zone humide, parc des Maisons rouges

LONGUENÉE-EN-ANJOU

Les Oyas, un investissement précieux au service de la ressource en eau

Soucieux de la pénurie d'eau, les élus de Longuenée-en-Anjou ont doté la commune de 25 Oyas de vingt litres pour équiper les jardinières et mettre au pied des jeunes arbres. Cela a permis de **diviser par cinq la consommation d'eau** par jardinière en limitant le ruissellement et l'évaporation (complété par un paillage de chanvre). Les plantes vivaces, moins gourmandes en eau, ont remplacé les bisannuelles.

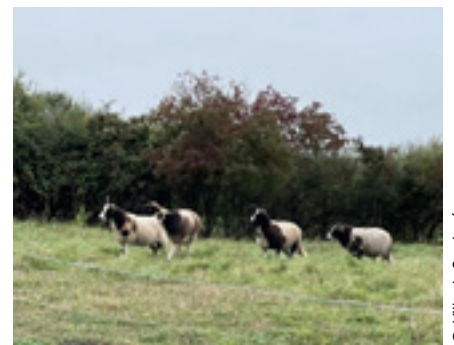


© Ville de Longuenée-en-Anjou

SARRIGNÉ

Un second parc pour l'éco pâturage

Suite à la réalisation du premier parc d'éco pâturage de 10 000 m² en mars 2021, un deuxième a été mis en place sur une parcelle de **6 600 m²** avec des quatre moutons de race Jacob et une chèvre en avril 2022. Les moutons permettent de réaliser le débroussaillage et le fauchage sur les deux parcelles. Cela évite l'utilisation d'un tracteur et d'une débroussailleuse.



© Ville de Sarrigné

TRELAZÉ

Label « Quatre fleurs » et « Prix national de la mise en valeur du patrimoine »

En 2023, le **jury national des « Villes et Villages fleuris »** a décidé de reconduire le label « Quatre fleurs » de la Ville de Trélazé et de lui attribuer le « prix national de la mise en valeur du patrimoine ». Cette distinction vient consacrer les nombreux projets qui ont vu le jour afin **d'adapter l'espace public au réchauffement climatique** et souligner la **synergie des acteurs** : élus, agents, habitants et acteurs économiques.



© Ville de Trélazé

4. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

■ De quoi parle-t-on ?

Afin de préserver les ressources naturelles, l'économie circulaire apparaît de plus en plus comme une solution indispensable. Couplée à des modes de productions responsables et à une consommation globale raisonnée, elle doit répondre aux enjeux actuels et futurs de transition écologique.

La démarche d'Angers Loire Métropole, inscrite dans la transition écologique, s'appuie sur deux plans :






- **La feuille de route économie circulaire** dans le prolongement du Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire signé avec l'ADEME en 2019 et achevé en mai 2022, l'objectif étant d'élargir, de définir des priorités d'intervention autour de filières à gros enjeux ;

- **La stratégie agricole et alimentaire**, à travers le Projet agricole et le Projet alimentaire territorial en cours de mise en œuvre, l'objectif étant de soutenir des pratiques agricoles vertueuses et de favoriser une alimentation saine et de qualité plus accessible à tous.

Cette démarche se fait par ailleurs l'écho sur le territoire des travaux du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ainsi que de celui de la Transition énergétique.

En lien avec ses compétences, la Communauté Urbaine agit également en faveur du développement économique au sens large, pour agir sur les modes productions et de consommation responsable et durables. Les transitions en cours constituent des facteurs d'innovation, de dynamisme et de rayonnement pour le territoire.

> Indicateurs clés

<p>Production de déchets entre 2021 et 2022</p>  <p>-7% Cible : -1% par an</p>	<p>Nombre d'évènements labellisés éco-événements en 2022</p>  <p>10</p>	<p>Budget dédié à la mise en œuvre de la FREC entre 2022 et 2023</p> <p>+ 20 000 €</p>
<p>Autonomie alimentaire du territoire</p>  <p>6,5% 2021 Cible : 13% 2030</p>	<p>Part des marchés publics intégrant des clauses environnementales 29 à 43% entre 2019 et 2023</p>  <p>+14 points de % Cible : 100%</p>	<p>Part de déchets valorisés 71,2% 2021</p>  <p>74,1% en 2022</p>

Les actions d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers

4.1 Réduire la production de déchets et augmenter le recyclage

Via son **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) et la **Feuille de route économie circulaire** (Frec), Angers Loire Métropole met en œuvre de nombreuses actions en faveur de la réduction des déchets, de leur meilleure valorisation et de la mobilisation des habitants et des acteurs économiques sur les sujets de l'économie circulaire.

En savoir plus sur les objectifs en matière de déchets et d'économie circulaire :



Sur la thématique des biodéchets, (pour rappel, au 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des producteurs, professionnels et ménages devront trier à la source leurs biodéchets), les projets de compostage individuel et partagé se sont poursuivis en 2022 : quatre nouveaux sites de compostage de quartier ont vu le jour dont trois à Angers.

Plus 2 000 composteurs individuels ont été remis, ce qui porte à 32% le taux d'équipement des maisons individuelles sur le territoire. Une centaine de demandes de compostage partagé (en pied d'immeuble ou de quartier) ont été étudiées en vue d'une installation au mieux en 2022 (63 réalisées).



Le Compost'Tour

© Angers Loire Métropole/direction Déchets

Les contacts avec les habitants sur le terrain et les actions de sensibilisation restent indispensables pour rappeler les **consignes de tri et promouvoir les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets**. Ces missions sont entre autres assurées par les agents de sensibilisation d'Angers Loire Métropole et par de nombreux partenaires (Label verte et Cocycler pour le compostage, Bobo planète pour les animations auprès des enfants de maternelles, Horizon Bocage pour le broyage des végétaux, la Régie de quartiers d'Angers, etc...)

En 2022, une trentaine d'événements sur le compostage et la réduction des déchets se sont déroulés à Angers et ont permis de sensibiliser plus de 1 500 personnes : action « Tous au compost », 48 h de l'agriculture urbaine, Tout Angers Bouge, animations à la Maison de l'Environnement, Nature Is Bike, Galeries Recyclettes...

Sur la thématique du gaspillage alimentaire, le **dispositif Alimen'Terre**, à destination des restaurants scolaires, s'est poursuivi en septembre 2022 en partenariat avec Unis Cités, le Projet alimentaire territorial et Papillotte et Compagnie. Après 14 établissements accompagnés sur l'année scolaire 2021/2022, c'est dix nouveaux restaurants qui sont accompagnés en 2022/2023. Les enfants sont sensibilisés à la diversification alimentaire, au zéro plastique, à la réduction du gaspillage alimentaire et au tri des déchets alimentaires.



Évolution de la production de déchets par habitant

479 kg
de déchets ménagers
et assimilés produits par habitant en 2022,
-3% par rapport à 2021

dont :

> **174 kg/hab**
d'ordures ménagères collectés
(+0,8 % par rapport à 2021)

> **89 kg/hab**
de tri sélectif collectés
(= par rapport à 2021)

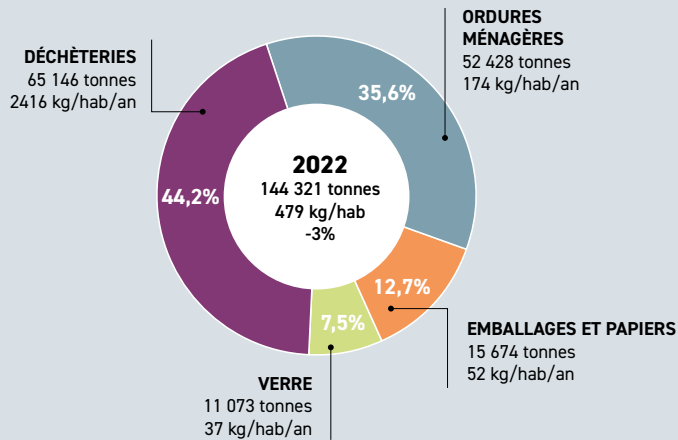
> **216 kg/hab**
collectés en déchèteries
(-8,6 % par rapport à 2021)



Le Compost'Tour

© Angers Loire Métropole/direction Déchets

> Répartition de la production des déchets sur le territoire d'Angers Loire Métropole

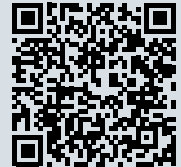


Source : Rapport 2022 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

71,2 % des déchets collectés sont valorisés, dont :

- > 26,2 % en valorisation matière
- > 10,7 % en valorisation organique (compostage)
- > 34,4 % en valorisation énergétique

Pour en savoir plus, consultez l'édition 2022 du rapport annuel déchets :



ZOOM SUR : Implantation de Moulinot sur le site de Biopôle

Ce 26 janvier 2023, Yves Gidoïn, vice-président d'Angers Loire Métropole, et Stéphan Martinez, Président de Moulinot, signaient la convention de concession pour développer une **filière de gestion des déchets alimentaires sur le site Biopôle**, à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).



Moulinot est la première **entreprise française** à s'être spécialisée dans le recyclage des déchets alimentaires. Elle accompagne depuis début **2024** les professionnels angevins de la restauration, des métiers de bouche, de la distribution alimentaire, mais aussi les collectivités. Sa solution repose sur un modèle innovant de site industriel de **pré-traitement** des déchets alimentaires. Il permet de massifier les collectes de proximité par des véhicules écologiques, puis de préparer une soupe organique de haute qualité qui répond aux règles sanitaires, laquelle est ensuite orientée vers des **méthaniseurs** agricoles partenaires du département. Moulinot entend ainsi capter un **gisement de 15 000 tonnes annuelles** de déchets alimentaires en Maine-et-Loire.

« Il y a chez Moulinot un savoir-faire dans la maîtrise du process et

un retour d'expérience conséquent dans cette filière, permettant au site Biopôle de profiter d'une nouvelle activité sans générer de nuisances particulières, et en redonnant tout son sens au nom et à la vocation du site » Yves Gidoïn, vice-président d'Angers Loire Métropole en charge de l'Emploi et du Développement économique

« On a trouvé chez Moulinot un acteur reconnu de la gestion des biodéchets qui arrive au bon moment par rapport à la vie du site Biopôle; la fin des travaux du nouveau centre de tri permettait d'imaginer une nouvelle activité, que nous souhaitions en rapport avec cette thématique des biodéchets » Jean-Louis Demois, vice-président d'Angers Loire Métropole en charge des Déchets et de l'Économie circulaire

Crédit article: communiqué de presse société Moulinot février 2023.

4.2 Favoriser des modes de production et de consommation plus durables et accompagner les acteurs économiques

La **feuille de route économie circulaire (Frec)** a été validée par le Conseil communautaire en juin 2022. Elle est copilotée entre Angers Loire Métropole et Angers Loire Développement. Pour sa première phase de déploiement, les 17 thématiques identifiées sont déclinées en actions opérationnelles. La volonté est de travailler en partenariat avec les acteurs de territoire, en gardant la même dynamique que lors de la construction de la feuille de route.

En avril 2023, une **convention triennale de partenariat avec chacune des trois chambres consulaires** (Agriculture, Métiers et Artisanat, Commerce et Industrie) a été conclue avec Angers Loire Métropole. Elle vise à étudier toute la chaîne d'acteurs et à déployer des solutions adaptées à chaque filière. Par exemple, il s'agira de recenser les pratiques et les offres de solutions alternatives dans la filière alimentaire et accompagnement d'entreprises pour expérimentation de solutions de réduction des emballages, ou encore de mobiliser des acteurs du bâtiment et des travaux publics (BTP) sur la déconstruction et la construction circulaire (formations, outils).



© Simon Redor, Angers Loire Métropole

Par ailleurs, le **copilotage** de la FREC entre **Angers Loire Métropole et ALDEV** permet la prise en compte de toutes ces problématiques et ainsi de développer une réponse aussi bien sur le champ environnemental que sur celui du développement des entreprises. ALDEV pilote également les partenariats avec le monde des Entreprises sociales et solidaires (ESS), maillon essentiel du déploiement de l'économie circulaire sur le territoire. Angers Loire Métropole s'est par ailleurs dotée en **2023 d'une feuille de route ESS**, qui définit pourquoi et comment la collectivité se mobilise dans ses propres champs de compétences pour renforcer la part de l'ESS dans l'écosystème économique, et comment elle entend plus largement mobiliser l'ensemble de l'écosystème territorial (entreprises, réseaux, institutions). La finalité de cette feuille de route est de **faire de l'ESS un moteur au service des transitions**.

> Vers des choix d'implantation d'activité économique

Dans un contexte de raréfaction du foncier à vocation économique et de mise en œuvre du Zéro artificialisation nette motivée notamment par la préservation des espaces et des ressources naturelles, on constate toute la difficulté à trouver le juste équilibre entre les enjeux économiques du territoire, les besoins des entreprises, la stratégie de réindustrialisation de la France et les exigences environnementales. A cet effet, la collectivité agit :

- Elaboration d'un **observatoire du foncier économique non bâti** qui permettra, parcelle par parcelle, de travailler avec les propriétaires de ces terrains, à une densification et à une optimisation foncière
- Travail de **repérage des fonciers économiques** mutables qui permettra de valoriser des fonciers inutilisés mais déjà artificialisés
- Mise en place dès 2021 d'une **grille d'analyse des projets économiques** d'entreprises qui permet de disposer d'une **aide à la décision** concernant l'opportunité de céder un terrain à une entreprise. Outre l'analyse économique « traditionnelle » du projet, chaque dossier fait l'objet d'une analyse fine sur des **critères environnementaux**, tant sur le projet de construction que sur l'activité, son process et ses externalités. Cette grille fixe ainsi les lignes directrices d'une gestion et d'une consommation maîtrisée, raisonnée et optimisée du foncier à vocation économique. Elle s'organise autour de trois grands axes :
 - 1/ Le projet dans la parcelle et l'impact environnemental
 - 2/ L'analyse économique du projet
 - 3/ Les retombées du projet pour le territoire

4.3 Promouvoir l'agriculture locale et favoriser une alimentation de qualité et de proximité

Facteur essentiel de la transition écologique, l'alimentation durable est un levier d'actions porté par Angers Loire Métropole au travers du **Projet alimentaire territorial (PAT)**. Cette dynamique territoriale a permis de mobiliser tous les acteurs de la chaîne alimentaire autour d'une stratégie visant une alimentation durable, saine et de qualité pour tous. L'objectif est d'accroître la part de production en agriculture biologique et d'accélérer la part de produits locaux et de qualité dans les assiettes de tous les Angevins. Pour y arriver, des actions de la fourche à la fourchette (production, filières, distribution, consommation, social) sont déployées.

Quelques exemples d'actions :

- **Accompagnement des agriculteurs** sur des projets d'installation, de transmission ou de transition agroécologique, ou le financement de projets de sensibilisation sur la nutrition. Il a été décidé d'allouer environ 200 000 € par an au financement de ces actions. Celles-ci sont menées grâce à de nombreux partenaires, auxquels se sont ajoutés cette année Solidarifood (association autour de la lutte anti-gaspillage) et la CIAP (Coopérative d'installation en agriculture paysanne).
- Création de parcours d'**aides à l'installation** en agriculture, le projet porté par la Chambre d'agriculture et la SAFER intitulé **TERRALAB** ne verra finalement pas le jour sur le site du Gué de Moré, faute de candidats à l'installation. Cette expérience invite Angers Loire Métropole et ses partenaires à réinterroger les modes de soutien à l'installation pour l'année 2024. De même, le Box fermier au sein du MIN d'Angers, n'ayant pas identifié de porteur de projet, ne viendra pas compléter l'offre de produits locaux et de qualité à destination des métiers de bouches sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Parallèlement, l'ouverture d'un magasin de producteurs en agriculture biologique, à proximité des halles gourmandes, vient enrichir l'offre en cœur de ville et ainsi soutenir la filière locale.

- **Création d'un appel à projets orienté recherche proposé par Angers Loire Métropole**. Cet appel à projets a notamment permis de soutenir des projets permettant de viser la réduction des pesticides. Elle a permis le financement d'une thèse sur le biocontrôle (à base de champignons microscopiques), et d'un postdoctorat sur le pommier et l'auto régulation par les plantes du ravageur « puceron cendré ».

- **Démarches prospectives** sur des points clés du système alimentaire.

- > Étude pour la création d'un **outil mutualisé pour la transformation des produits à date**. Cet outil permettrait de diversifier l'offre pour l'aide alimentaire.

- > **Mobilisation des professionnels agricoles à fournir l'aide alimentaire** avec leurs invendus, par des moyens accordés à l'association **SOLAAL**. Aussi, en appui de Papillote et Compagnie, un collectif de la restauration scolaire est en cours de constitution pour travailler à la structuration de filières agricoles locales, ayant pour objectifs de répondre aux obligations qu'ont les cantines, depuis la Loi EGALIM, d'introduire une part de produits locaux et de qualité dans les menus.

Pour en savoir plus sur le projet alimentaire territorial :



« Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable » et « Contribuer à l'innovation et à l'excellence sur le volet climat - air - énergie » constituent deux des 61 mesures du référentiel TETE. Le label les identifie comme points forts d'Angers et Angers Loire Métropole.



Chai urbain 1006 et Restaurant Odorico, à l'occasion de l'édition 2023 de Food Angers, le festival de référence de la gastronomie angevine

4.4 Favoriser un achat public plus responsable

Au-delà de la question de l'exemplarité des collectivités, **les achats publics sont de puissants leviers** pour inciter aux bonnes pratiques et soutenir la transformation ou la création d'offres plus respectueuses de l'environnement.

Des évolutions de réglementation (lois AGEC et « Climat et Résilience », Réglementation environnementale 2020, etc.) amènent également de nouvelles obligations pour les collectivités, avec des impacts sur leurs pratiques en matière d'achats publics. Les attentes des citoyens sont aussi de plus en plus fortes sur ce sujet.

Le déploiement de la compétence achat au sein de la collectivité se traduit aujourd'hui par une intensification des relations avec les fournisseurs: sourcing, négociations, matinales fournisseurs... Ces différents temps d'échanges sont aussi l'occasion d'aborder avec les opérateurs les enjeux de la transition écologique.



Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers poursuivent également leur implication dans les travaux de l'association RESECO pour une « commande publique durable ».



544 marchés/accords cadre passés en 2022 par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole

> **43%** ont intégré une clause d'insertion professionnelle

> **13%** ont intégré une clause environnementale

ZOOM SUR : Le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)



Après un **travail collectif et collaboratif de 15 mois**, la ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont rendu public leur SPASER qui s'appliquera jusqu'à la fin du mandat municipal en 2026. Au total, six axes et 19 actions ont été retenues par la Direction de la commande publique afin de changer de braquet. Tous les segments d'achat ont été envisagés afin de soutenir les politiques publiques, de l'alimentation à l'événementiel en passant par le numérique et les infrastructures et les bâtiments.

Trois idées fortes émergent de ce schéma :

- **Moins acheter** : avec un accent mis sur le juste besoin, l'indispensable sobriété et sur le réemploi des biens et matériels au sein des collectivités ainsi que sur la nécessité de davantage réutiliser les matériaux existants sur les chantiers dans le cadre des opérations de travaux.
- **Mieux acheter** : en simplifiant la commande publique et les documents de marché à l'attention des opérateurs économiques, en engageant les fournisseurs dans la même démarche de transition et en poursuivant la professionnalisation de la filière achat au sein des collectivités.

- **Doubler l'impact des achats** afin de faire en sorte que les achats concourent à la fois à la satisfaction du besoin et les directions mais aussi à la réalisation d'une ou plusieurs politiques publiques.

S'agissant du volet environnemental, l'enjeu est double : atteindre le plus rapidement possible l'objectif posé dans le Plan national pour les achats durable d'**insérer dans tous les marchés une disposition environnementale** et débiter un **travail autour de l'impact carbone** des achats en cherchant à les mesurer et les limiter.

Concernant le volet social, la priorité est d'étendre et de diversifier les clauses sociales insérées dans les marchés afin de respecter **l'objectif de 30% de marchés comportant une disposition sociale en 2025**. Pour cela, le travail collaboratif avec ALDEV se poursuivra, et le suivi de l'exécution des clauses des prestataires sera renforcé.

Enfin, le lien partenarial avec les opérateurs économiques prend une place importante. Pour cela, la lisibilité des marchés sera renforcée et débitera une **enquête de satisfaction** auprès des titulaires de marchés pour mesurer leur niveau de satisfaction.

4.5 Développer le tourisme et l'évènementiel éco-responsables

Destination Angers, l'agence de rayonnement tourisme et affaires d'Angers Loire Métropole, s'engage pleinement pour participer à la réduction de l'impact écologique du secteur touristique, affaires et évènementiel. Pour ce faire, elle s'est engagée depuis 2021 dans plusieurs démarches :

- 1. La mise en place d'une démarche de management responsable de ses activités évènementielles, avec l'obtention de la certification ISO 20121 début 2023.** Celle-ci prouve la démarche collaborative engagée, la sensibilisation et l'implication forte de l'équipe. L'ensemble de l'équipe a notamment participé à la réalisation de fresques de l'évènementiel, animées par le réseau REEVE, en octobre 2022. Destination Angers vient également d'engager son premier bilan carbone.
- 2. L'éco conception de l'évènement « Nature Is Bike » et la labellisation « Évènement éco engagé en Pays de la Loire », en lien avec le réseau régional REEVE.** L'évènement qui promeut les mobilités douces et le tourisme durable a reçu le label « Eco-évènement » niveau 1 en 2021 et le niveau 2 pour son édition 2022.
- 3. Depuis 2022, à travers son club Tourisme Affaires et Évènementiel, Destination Angers a initié des ateliers RSE à destination des hôteliers angevins mais aussi des traiteurs et de ses prestataires techniques évènementiels.** Une opération collective, pilotée par Destination Angers et soutenue par l'Ademe, est engagée depuis fin 2022 pour accompagner six hôteliers dans la préparation de l'Ecolabel pour leur établissement. Un état des lieux des pratiques écoresponsables dans la restauration commerciale est également en cours.
- 4. Destination innovante et durable :** Après un audit réussi en novembre 2023, Destination Angers est labellisée Destination innovante et durable. Il vise à faire rayonner les engagements relevant du développement durable pris sur l'ensemble du territoire en associant l'ensemble de la chaîne de valeur évènementielle et touristique. Le travail porte sur les mobilités durables, la consommation responsable ou encore l'accessibilité de la destination à tous les publics.

Toutes ces initiatives constituent des outils essentiels pour développer une offre éco responsable, poursuivre le développement des itinérances douces, soutenir le positionnement de « Ville Nature » et sensibiliser les visiteurs et clients aux pratiques du tourisme et de l'évènementiel durables.

ZOOM SUR : L'éco-évènement « Nature is bike »



En 2022, via le label « éco-évènement » attribué par le réseau REEVE, l'évènement a tenu **61 engagements** en lien notamment avec la gestion des déchets, les économies d'eau et d'électricité, le gaspillage alimentaire, l'accessibilité, la réduction de l'impact carbone lié aux transports... L'édition 2023 de Nature is bike s'est ainsi à nouveau inscrite dans une démarche d'amélioration continue, offrant une expérience mémorable, des opportunités de découverte du territoire, tout en intégrant des valeurs humaines au cœur de la démarche. Contributeur majeur de la transition écologique, Nature is Bike intègre des réflexions sur les impacts sociaux et environnementaux de l'évènement, tout en menant un dialogue régulier et travail collaboratif avec les partenaires de l'évènement.

Pour en savoir plus sur les actions de Destination Angers :



4.6 Définir et mettre en œuvre des actions en faveur de l'aménagement et de la construction durables

Fortement consommateur de ressources (400 millions de tonnes par an en France selon le ministère de la Transition), émetteur de gaz à effet de serre (environ 25% des émissions mondiales d'après l'ADEME) et producteur de déchets, le secteur du BTP doit aujourd'hui relever plusieurs défis majeurs :

- Réduire son impact carbone et répondre aux nouvelles exigences réglementaires (Règlementation environnementale 2020, Loi AGECE, Loi climat et résilience, etc.)
- Faire évoluer les modes constructifs afin de favoriser la sobriété, préserver les ressources et faire face aux pénuries et difficultés d'approvisionnement en matières premières
- Développer de nouvelles pratiques plus vertueuses comme le réemploi et une meilleure gestion des matériaux pour diminuer la production de déchets (gestion coûteuse et impactante pour la planète)

Dans cette perspective, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont initié plusieurs démarches en ce sens :

1. Elaboration d'un Plan économie circulaire (BATEC) au sein de la direction des Bâtiments et du Patrimoine communautaire. L'ensemble du programme de ce plan s'inscrit dans une démarche d'apprentissage collectif et d'amélioration continue pour développer rapidement ce sujet nouveau fortement évolutif. L'année 2023 s'est voulue expérimentale sur des opérations en cours pour tester des solutions concrètes. 2024 verra se poursuivre des tests, mais surtout, elle verra se généraliser des critères économie circulaire sur tous les chantiers. D'autres actions ont été menées : formation des agents, diagnostics poussés en amont des déconstructions ou réhabilitations lourdes en vue de développer le réemploi et le recyclage, intégration d'objectifs environnementaux dans les projets, utilisation de matériaux réemployés dans la maintenance des bâtiments, rédaction de clauses ou critères dans les marchés de maîtrise d'œuvre ou de travaux...

2. Organisation d'ateliers de travail visant à favoriser la prise en compte des enjeux de transition écologique dans les projets d'aménagement/construction, en vue de développer des outils permettant de passer à l'action lors de l'aménagement de nouvelles ZAC ou zones économiques.

3. Expérimentation d'actions concrètes en matière d'économie circulaire via les programmes NPNRU de Belle-Beille et Monplaisir. Une analyse a été conduite sur 2022/2023 pour identifier le potentiel « économie circulaire » des programmes de travaux envisagés. Le choix a été fait de sélectionner un projet sur le quartier Monplaisir géré par le bailleur Angers Loire Habitat pour réaliser un chantier test avec une approche globale et exemplaire. Faisabilité économique, technique, logistique... En réalisant un benchmark des opérations et démarches similaires dans l'hexagone, il est rapidement apparu que l'un des enjeux de réussite du déploiement de l'économie circulaire était de disposer, sur le territoire, d'un outil permettant de stocker les matériaux afin de pouvoir ensuite les aiguiller vers des filières de réemploi. Une étude a ainsi été réalisée en 2023 sur le montage d'une plateforme de stockage et réemploi des matériaux de déconstruction du bâtiment.



© Simon Redor



> Perspectives

- *Intensifier les collaborations avec les acteurs économiques du territoire*
- *Poursuivre le développement d'infrastructures structurantes : déchèterie de la Baumette, plateforme de réemploi des matériaux du bâtiment à Biopôle...*
- *Continuer à diffuser en interne l'exemplarité de la collectivité*
- *Mettre en œuvre le SPASER*
- *Intégrer l'innovation dans les projets européens pour la transition écologique, via le rapprochement avec les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche*

AVRILLÉ

Déconstruction de la salle Lino Ventura

Dans la nuit du 4 au 5 décembre 2016, un incendie a partiellement détruit la salle polyvalente Lino-Ventura. Après étude, la municipalité a pris la décision de déconstruire vertueusement ce qui restait de cette salle très appréciée des Avrillais. Fin 2022, la Ville a procédé à l'évacuation des matériaux et à la remise en état de la plateforme qui accueillera, à terme, l'équipement neuf. **La quasi-totalité des éléments amovibles et de second œuvre ont été récupérés** par l'association **Matières grises** et l'entreprise avrillaise **Revie-Verre**. La réalisation sur site de la plateforme en béton concassé issu de la démolition permettra un gain de **30 000 €** sur l'opération.



Matière Grise récupère les éléments amovibles de la salle

BEAUCOUZÉ

Le jardin solidaire

Le Centre communal d'action sociale propose un dispositif d'aide alimentaire, mais les denrées récoltées auprès de la Banque alimentaire ne sont pas toutes qualitatives. Un jardin solidaire a alors été créé en 2023 afin d'**apporter des légumes et fruits au dispositif d'aide alimentaire**. Les objectifs sont notamment d'accéder à une alimentation de qualité, d'encourager la participation des bénéficiaires et de les laisser cueillir les légumes qu'ils souhaitent consommer. Des ateliers jardinage, cuisine ou encore antigaspi seront régulièrement organisés.



© Ville d'Avrillé

© Ville de Beaucauzé

LONGUENÉE-EN-ANJOU

La route des abeilles

Les élus de Longuenée-en-Anjou ont souhaité donner une place particulière à l'abeille, élément incontournable de la pollinisation et pourtant menacé de disparaître, en installant **12 ruches sur les quatre communes déléguées formant « La route des abeilles »**. L'association en charge du suivi des ruches va proposer des ateliers découverte et pédagogique aux habitants et plus particulièrement aux enfants.



© Ville de Longuenée-en-Anjou

Première récolte - Ruchers de Pruillé

MONTREUIL-JUIGNÉ

Collecte des biodéchets dans les restaurants scolaires et accueil de loisirs/multi-accueil

Depuis novembre 2023, les **Alchimistes**, entreprise de l'ESS, assure une **collecte hebdomadaire des biodéchets** dans trois restaurants scolaires, un accueil de loisirs, et un multi-accueil petite Enfance. L'entreprise assure ensuite le traitement et la valorisation des déchets alimentaires en **compost** pour nourrir localement les sols.



SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

Broyage des déchets végétaux des particuliers: apportez vos tailles et repartez avec le broyat!

Les journées de broyage des végétaux sont organisées par la commune avec la participation de citoyens et d'élus. Les végétaux communaux et des particuliers (apports volontaires) sont stockés au dépôt municipal puis plusieurs fois par an, une opération

broyage est organisée avec le soutien d'Angers Loire Métropole pour la location d'un broyeur. **Le broyat constitué sera ainsi restitué aux citoyens et le surplus réutilisé pour pailler les espaces verts municipaux** et limiter les besoins en arrosage, avec l'aide des A Tout Folisains, groupe de citoyens engagés. Le broyage permet aux particuliers de réduire leurs déchets verts et de diminuer les apports en déchèterie.



© Ville de Saint-Martin-du-Fouilloux

SOULAINES-SUR-AUBANCE

Mise en place d'un rucher communal « Les Dardards »

A l'initiative d'une poignée d'amateurs en apiculture, les « **Dardards** », et avec le soutien de la commune de Soulaines-sur-Aubance, un **rucher composé de trois ruches** a été mis en place en début d'année 2023. La saison s'est terminée fin juillet avec une récolte de 26 kg de miel! **Cette production a été présentée et dégustée** en partie lors de la fête communale « Soulaines fait sa rentrée » et le restant distribué aux aînés de la commune. Au-delà de cette production de miel, la volonté est de **sensibiliser** les habitants au rôle des insectes pollinisateurs et d'alerter sur les espèces invasives comme le frelon asiatique. Aussi, en parallèle de ce rucher, les Dardards viennent en aide à certains Soulainois pour la récupération d'essaims venus s'installer temporairement dans des jardins ou proches des habitations.

Les amateurs ou non-initiés sont les bienvenus pour renforcer la troupe des Dardards et développer ce rucher!

Contact:

transition@soulaines-sur-aubance.fr

5. PLACER L'USAGER ET L'HABITANT AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

■ De quoi parle-t-on ?

En plus d'assurer un espace sûr sur le plan environnemental pour nos sociétés, il est nécessaire d'assurer un espace juste sur le plan social. Ce **plancher social** correspond aux nécessités de vie pour répondre aux besoins de chacun, dont personne ne devrait manquer : éducation gratuite, logement décent, revenus suffisants, accès à l'eau potable et à la santé, participation citoyenne...

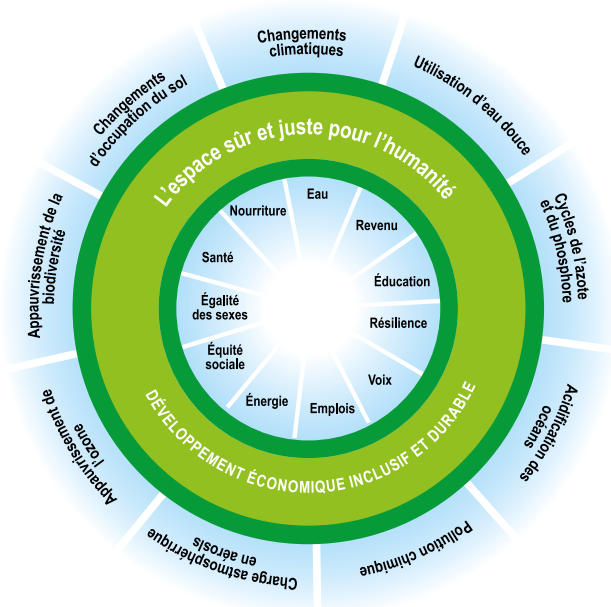
Le territoire est lui-même confronté à **certains enjeux clés** pour respecter les limites de ce « plancher social » : fragilités liées à l'avancée en âge (les plus de 60 ans représenteront 26 % de la population d'Angers en 2030), précarité et inégalités sociales (21 % des ménages angevins vivent sous le seuil de pauvreté), accès à l'emploi difficile (50 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans). En contrepoint, la vitalité du tissu associatif (plus de 1 600 associations angevines), l'importance de la jeunesse (plus de 43 000 étudiants) et de la participation citoyenne contribuent à des dynamiques locales très positives.

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire d'**adapter le service public pour qu'il soit accessible et proche de chacun**. Il est également nécessaire de l'adapter à **l'évolution des besoins** (vieillesse, perte d'autonomie, aides aux plus fragiles, ...), **des modes de vie** (horaires atypiques, desserrement des ménages, maintien à domicile...) **et des aspirations** (recherche de l'usage plutôt que de la possession, besoin de nature, participation citoyenne, ...).

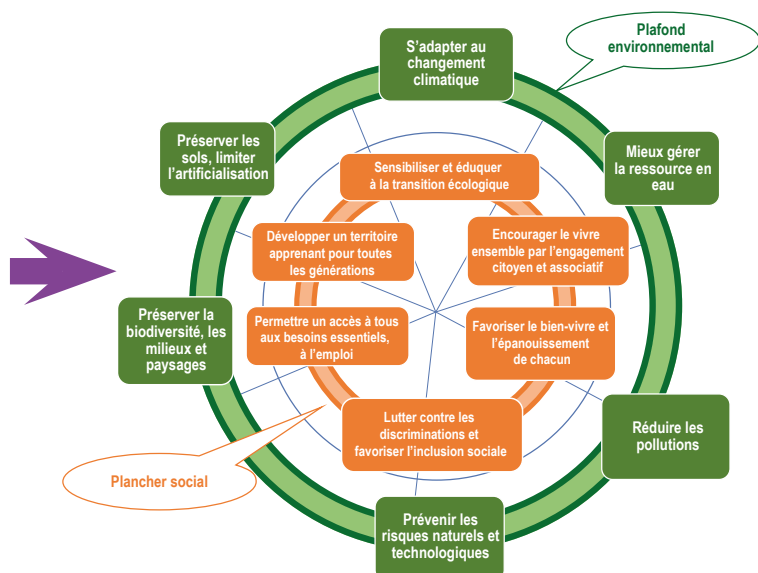
Pour y répondre, Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers mettent en œuvre des actions multiples et des stratégies globales comme le Contrat de ville, le Contrat local de santé, la démarche Ville amie des enfants et Ville amie des aînés, le volet habitat du Plan local d'urbanisme intercommunal, ...

À travers son Centre communal d'action social (CCAS), Angers dispose par ailleurs d'une ample capacité de réponse pour accompagner les Angevins dans leurs parcours de vie et développer les solidarités.





L'espace sûr et juste pour l'humanité : entre plancher social et plafond environnemental



L'espace de développement angevin et la stratégie de transition écologique et solidaire



> Indicateurs clés de transition sociale

<p>Budget participatif</p> <p>1 million d'euros de budget en 2023</p> <p>63 projets lauréats et 31 projets réalisés depuis 2018</p>  <p>Source : ecrivons.angers.fr</p>	<p>Éducation et jeunesse</p> <p>8^e ville étudiante en 2023 recommandée</p> <p>par 98,2% des étudiants interrogés</p>  <p>Source : <i>Le Courrier de l'Ouest</i>, le 21/09/2023</p>	<p>Engagement associatif</p> <p>Forum du bénévolat 2023</p> <p>75 associations ont présenté une centaine de missions</p>
<p>Économie</p> <p>Made in Angers</p> <p>180 entreprises ont ouvert leurs portes en 2023</p> <p>Source : www.madeinangers.fr</p>	<p>Cadre de vie</p> <p>Angers est la</p> <p>1^{re} ville française où il fait bon vivre</p>  <p>Source : le palmarès 2023 de l'association «Villes et villages où il fait bon vivre »</p>	<p>Égalité femmes - hommes</p> <p>Feuille de route Ville d'Angers 2021-2026</p> <p>2^e édition du mois de l'égalité en mars 2023</p> <p>14 évènements en 2022 sur ce thème</p>  <p>Source : Direction associations, citoyenneté et quartiers</p>

Les actions d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers

5.1 Sensibiliser et éduquer à la transition écologique

Engager la transition écologique implique de favoriser la prise de conscience des Angevins et de les accompagner dans les changements comportementaux nécessaires en matière d'alimentation, de sobriété énergétique, d'achats responsables ou encore de préservation de la biodiversité.

Pour cela, Angers Loire Métropole dispose depuis 1990 d'un service ressource dédié, la **Maison de l'environnement**. Si elle est associée à un site physique situé au cœur du lac de Maine à Angers, qui a accueilli 18 000 visiteurs en 2023, son équipe travaille depuis longtemps, pour et sur le territoire d'Angers Loire Métropole, sur l'ensemble des thématiques de la transition écologique.

La Maison de l'environnement propose des ateliers, conférences expositions, visites de son jardin biologique de 4000 m² et journées événementielles tout au long de l'année. Son objectif est aussi de **créer du lien** entre les acteurs angevins (publics, privés, partenaires/prestataires, élus et agents de collectivités, entreprises, monde éducatif et universitaire, ...) et de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

Quelques réalisations de la maison de l'Environnement en 2023 :

- Réalisation de près de **200 animations** grand public avec **50 partenaires du territoire**. Bilan : 5 000 participants !

- Accompagnement d'évènements : Food Angers, rendez-vous au Jardin, Journées du Patrimoine, Noël Vert / Soleils d'Hiver, l'Été au Lac, visites « Biodiversité au Château d'Angers » avec la LPO...
- Proposition d'une vingtaine d'**activités pédagogiques** aux enfants scolarisés et en centre de loisirs. 2 500 enfants de l'agglomération ont été sensibilisés en 2023, en plus des personnels et enfants des crèches de la métropole accueillis au jardin depuis trois ans (2023 : 43 groupes pour 450 participants).
- Animation depuis janvier 2023 du **réseau « Angers Loire Eco-événement » avec l'association régionale du REEVE**, co-financée par l'ADEME. Le réseau rassemble des dizaines de milliers de personnes comme socle de la massification de l'accompagnement au changement.
- Lancement de l'élaboration de la **Stratégie de sensibilisation/mobilisation des publics** à la Transition écologique sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Cette démarche partenariale a pour objectif de mutualiser les forces vives du territoire, publiques et privées, pour rendre plus accessible et massifier l'accompagnement des usagers du territoire. Une série de trois ateliers a permis de constituer un collectif dynamique de 130 participants, qui doit déboucher dès 2024 sur un nouveau projet

intégrant plus fortement les communes et associations. Le projet de Maison de la Transition écologique issu de la feuille de route des Assises y est également traité. Il s'agit de concrétiser une offre de parcours de sensibilisation à la conduite du changement des comportements dans la durée des habitants dans toute leur diversité. Une condition essentielle pour accompagner les transitions sociétales et écologiques.

Pour en savoir plus sur la maison de l'environnement et son programme :



La direction Parcs, Jardins et Paysages a déployé en 2023 un **programme de sensibilisation du grand public à la présence de l'arbre en ville**. Une exposition intitulée « Nos arbres dans la ville » a permis aux visiteurs du Jardin des plantes de découvrir, en mobilisant leurs cinq sens, les bienfaits et le rôle essentiel du patrimoine arboré angevin. Des temps de rencontre avec les professionnels de la direction ont été organisés, ainsi que des animations en présence de l'élue à la nature en ville de la ville d'Angers et des associations environnementales locales.

ZOOM SUR : « Cap sur l'action », le projet managérial lancé en 2023 à destination des agents de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS

La Direction générale de la Ville d'Angers, du CCAS et d'Angers Loire Métropole a décidé de mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs sur **les grandes transitions sociétales** qui les concernent à la fois en tant qu'agents des collectivités, en tant qu'acteurs de leur organisation de travail et en tant que citoyens. Cette démarche 2023-2026 concerne les transitions **écologique, citoyenne** (formalisée dans le pacte républicain : égalité Femme/Homme, lutte contre les violences sexistes et sexuelle, laïcité, lutte contre les discriminations) et **numérique**.

Pour débiter ce cycle, **l'année 2023 a été consacrée à la transition écologique**. L'ensemble des directions se sont mobilisées pour valoriser les pratiques existantes et proposer des idées nouvelles, à 3 niveaux : au **bénéfice des usagers du service public, au bénéfice du collectif de travail et à titre individuel interne**. Comme point d'orgue de cette mobilisation, la **grande journée « Cap sur l'action »**, organisée le vendredi 6 octobre 2023 au Centre de congrès Jean-Monnier, a rassemblé près de 800 collègues, encadrants et agents. En participant à des conférences, des animations ou des ateliers, proposés par des collègues ou des intervenants extérieurs, chacun et chacune a pu passer « de l'idée à l'action ».

Suite à cette journée, en s'appuyant sur les idées, les bonnes pratiques et la dynamique occasionnée par



Isabelle Autissier, navigatrice, auteure et présidente du WWF France, lors de la journée du 6 octobre. Elle partagea le rôle de grand témoin, aux côtés de Sébastien Bohler, neuroscientifique, journaliste et écrivain.

ce temps fort, des plans d'actions et des réalisations concrètes vont être lancés, tant au niveau global de la collectivité que par pôle de direction générale adjointe.

ZOOM SUR : La COP3 Etudiante



Créée par des étudiants du campus Art et Métiers, l'association COP3 Etudiante agit autour d'un message clé signé Margaret Mead : « **Ne doutez jamais qu'un petit groupe de gens conscients et engagés puisse changer le monde. En fait, c'est toujours ainsi que le monde a changé** ». Ses objectifs sont de sensibiliser au monde durable, de rendre désirable la transition écologique et de favoriser le passage à l'action. « Les COP ne servent à rien [...] mais les COP étudiantes par contre là, pour moi, c'est l'espoir ». Cette phrase, prononcée par **Yann Arthus-Bertrand, parrain de l'évènement**, où près de **2 500 participants** étaient présents du 17 au 19 mars 2023, a lancé l'ouverture de cette troisième édition. Se sont succédés **Forum des métiers, concours d'entrepreneuriat, Festival art et écologie, conférences et ateliers collaboratifs** au Centre de Congrès et à l'Université d'Angers. Les engagements se sont poursuivis fin 2023, avec **le Challenge U'SPORT PLANÈTE** (promotion du sport et de la gestion des déchets), ou encore **le Festival « Projection Transition »** en partenariat avec Pathé sur le thème "Un monde à rebâtir".

Pour en savoir plus sur la cop 3 étudiante :



5.2 Un territoire apprenant pour toutes les générations

Afin d'accompagner les enfants dans leur développement en tant que citoyens responsables, la Ville d'Angers a reconduit sa « **Politique éducative locale** » pour 2020-2026.

Dans le cadre de cette politique, des actions sont notamment menées pour accompagner l'obligation prochaine de tri à la source des biodéchets. Une expérimentation est réalisée depuis 2023 sur trois sites (les écoles Pierre et Marie Curie, Condorcet et l'accueil de loisirs des Bois d'Aubin) afin de **sensibiliser les enfants au tri des biodéchets** (création d'une brigade d'éco délégués formée pour accompagner leurs camarades).

En juin, a été organisée une **semaine « Objectif zéro gâchis »** : échanges avec les familles, ateliers d'initiation au goût, cuisine zéro déchet, atelier « petits testeurs », temps d'activités périscolaires sur les écogestes (pesée de déchets à la cantine, expérimentation de recyclage de l'eau des pichets...). En cette rentrée 2023, l'école de la Blancheraie expérimente **des actions anti gaspi**, travaillées avec Papillote et compagnie, qui ont pour vocation à s'étendre à l'ensemble des écoles.



© Direction Éducation/ Ville d'Angers

Création d'une brigade d'éco délégués

Autre initiative, un groupe constitué d'animateurs et de responsables d'unité éducative / ressources, **le groupe écol'ibris** a créé des malles (une par quartier) constituées de livres et de jeux et d'un classeur de fiches ressources afin de sensibiliser et d'accompagner les animateurs dans la démarche auprès des enfants.

En outre, la ville d'Angers met en place chaque année plusieurs actions afin d'aider la jeunesse à s'insérer dans la société et être acteur de son projet de vie, comme :

- **Les chantiers de jeunes** pour permettre l'accès à l'emploi de jeunes de 16 à 21 ans repérés par les acteurs de la jeunesse. Ce dispositif permet aux jeunes actifs de découvrir des métiers différents tout en affinant leur projet professionnel. 55 jeunes y ont travaillé.

- L'aide méthodologique et financière « J'été », projet d'aide au premier voyage en France ou en Europe pour un jeune, de juin à novembre. 105 jeunes ont pu en bénéficier.
- Financement d'une ligne d'écoute nocturne à destination des étudiants en situation de détresse psychologique par l'initiative de l'association **Nightline**.
- Le dispositif d'Angers Loire Métropole d'hébergement temporaire chez l'habitant, qui permet d'accompagner étudiants et apprenants dans la recherche de logements pour de courtes périodes.

Du côté de l'accompagnement des seniors, et notamment des seniors isolés, trois grandes actions peuvent être citées :

- Le dispositif **Cap seniors & aidants**, guichet téléphonique unique de conseil et accompagnement personnalisés pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes apportant leur aide aux personnes âgées.
- Le service **Angers Seniors Animations** du CCAS, qui réalise des appels de convivialité réguliers en direction de seniors isolés, et propose une offre d'animations permettant à chacun de maintenir une vie sociale et son autonomie.

- Les actions du CCAS de lutte contre la précarité. Par exemple, concernant la précarité énergétique, elle propose une aide au paiement des factures d'énergie, en partenariat avec EDF et Engie, pour favoriser le maintien dans le logement.



5.3 Favoriser le bien-vivre et l'épanouissement de chacun

Placer l'humain au cœur du développement durable implique de promouvoir l'accès à la santé, à la culture, aux loisirs pour tous, dans un environnement sain. L'objectif étant de favoriser l'épanouissement de chacun, renforcer la cohésion sociale et le cadre de vie de chaque citoyen par la mise en place d'événements alliant sports, inclusion, solidarité et sensibilisation.

Pour lutter contre la sédentarité en facilitant l'activité physique, la Ville d'Angers met en place plusieurs actions comme l'évènement «L'été au lac». 120 disciplines praticables aux abords du lac de Maine, le tout sur plus de 800 créneaux d'animations gratuites proposées au grand

public (autour de nombreux sports collectifs, ateliers et animations éco-responsables...). Cet évènement représente 24 associations sportives locales permettant le prêt de matériel sportif gratuit, profitable à plus de 9 000 enfants et 5 000 adultes en 2023. **Labellisé REEVE** compte tenu de sa proximité avec la zone Natura 2000, l'évènement a atteint le niveau 2 (En transition) l'an passé et très prochainement le niveau 3 (Pérennisation).

Placée sous le thème de l'écoresponsabilité dans les événements sportifs, la Ville d'Angers a également organisé la 12^e édition de **Tout Angers Bouge** au Parc de loisirs du lac de Maine. Tout Angers Bouge 2023, c'est un village des sports, 104 clubs et associations sportives, 790 bénévoles, plus de 1 500 participants au trail du végétal, 85 inscrits à la marche nordique, et plus de 1 000 euros reversés à l'association « Dunes d'espoir » avec l'animation enfant. Une édition marquée par un nouveau décor, le faisant évoluer d'un environnement plus « urbain » à un environnement plus « nature en ville », notamment un trail au départ de Terra Botanica, et un village de partenaires éco-responsable. L'évènement est engagé puisqu'il conserve pour la deuxième année consécutive le premier niveau de labellisation REEVE grâce à des indicateurs significatifs tels que les 4 900L d'eau potable économisés grâce aux toilettes sèches, l'utilisation à 100% de gobelets réutilisables, ou encore les deux litres de mégots collectés.



© Direction des Sports et Loisirs/ Ville d'Angers

Séance de qi gong pendant l'été au lac

S'ajoutent aux événements sportifs, les événements culturels qui ont passé le cap de la labellisation cette année: **Angers Pianopolis** (festival de piano), **Tempo Rives** (festival de musiques du monde) et **les Accroche-cœurs** (festival des arts de la rue) organisés par le **service Action culturelle** ont été construits dans l'optique d'en faire des **événements inclusifs** et les plus respectueux possibles de l'environnement. Le traditionnel pique-nique des Accroche-cœurs, la promotion des mobilités douces via l'implantation de parkings à vélos supplémentaires, des stands « accessibilité et prévention », des prêts de casques de protection auditive, un handiplan lors de Tempo Rives, ou encore un spectacle en langue des signes sont quelques exemples des actions mises en place pour favoriser l'épanouissement de chacun.



Tout Angers Bouge-édition de juin 2023

© Direction des sports et loisirs / Ville d'Angers

5.4 Encourager le vivre ensemble par l'engagement citoyen et associatif

Encourager et valoriser la participation citoyenne est essentiel pour répondre aux besoins de tous et renforcer l'implication de chaque citoyen dans l'évolution de sa ville. Par ailleurs, la vie associative permet le développement de l'engagement individuel.

À l'occasion des **10 ans d'ouverture de la Cité des associations**, la Ville d'Angers a organisé **l'Aprem'asso** en octobre 2023. L'évènement a rassemblé tout l'écosystème associatif autour d'ateliers, de stands et d'un **Forum du bénévolat** pour favoriser l'engagement des citoyens. A cette occasion, les élus ont remis **la médaille du bénévolat** à une trentaine de personnes engagées dans des associations ou des actions citoyennes.

La Ville apporte également un soutien financier aux initiatives citoyennes via **le budget participatif**, qui délivre chaque année 2 millions d'euros. Pour l'édition 2023/2024, **230 propositions** ont été déposées.

D'autres dispositifs de participation comme **le conseil local du numérique** et **les conseils de quartier** de la ville d'Angers sont force de propositions. Le conseil local du numérique vise à porter un regard citoyen sur les actions menées par la ville en matière de services numériques.

Enfin, **la Cité des associations** poursuit son rôle de soutien à la vie associative à travers divers services, moyens matériels ou financiers, mais aussi en sensibilisant et favorisant l'engagement citoyen via **le comptoir citoyen** qui propose un accompagnement personnalisé des angevins pour préciser avec eux leur recherche.

Pour en savoir plus sur le comptoir citoyen :



« Mobiliser la société civile en développant la concertation » constitue l'une des 61 mesures du référentiel TETE. Le label l'identifie comme point fort d'Angers et Angers Loire Métropole.



L'aventure du budget participatif...

Progression des 63 projets lauréats

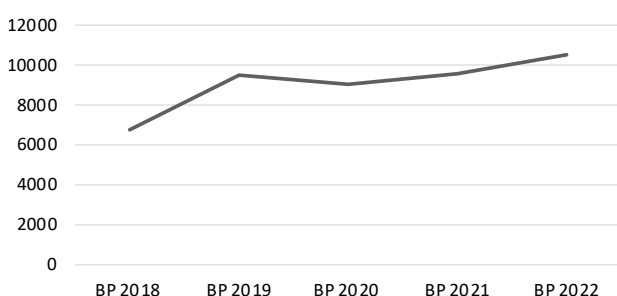
> **52,5%**
des projets de 2021 réalisés

> **73%**
des projets de 2020 réalisés

> **83,3%**
des projets de 2019 réalisés

Source : ecrivons.angers.fr

> Évolution du nombre de votants au Budget Participatif (BP) entre 2018 et 2022



ZOOM SUR : Le parcours d'éducation à la citoyenneté de la Politique éducative locale



Le parcours d'éducation à la citoyenneté se décline dans toutes les écoles et accueils de loisirs de la ville d'Angers pour tous les âges : la découverte pour les plus jeunes, l'engagement dans un collectif pour les primaires et collégiés, puis le partage des valeurs citoyennes et l'action pour les adolescents. Parmi les actions réalisées :

- **Les visites citoyennes à l'hôtel de ville** : 48 visites citoyennes dont 26 écoles, conduites par un élu.
- **La sensibilisation / formation à la citoyenneté** : renouvellement du partenariat avec l'association Graine de citoyen pour décliner le projet "Lâche la violence" : animations auprès des familles, formation des Atsem (gestion des émotions, des conflits, des écrans...), sensibilisation des enfants à la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement (temps scolaire / périscolaire)...
- **Le label "Cités éducatives"** obtenu par le quartier Monplaisir en 2021. Ce label s'appuie sur la continuité éducative pour aider les jeunes à trouver dans leur environnement les clés de l'épanouissement et de l'émancipation. A ce titre, des actions s'organisent : nuit de la lecture, sensibilisation au cinéma et éducation à l'image, concours Aux Arts citoyens mobilisant des classes sur la création d'œuvres artistiques illustrant les valeurs citoyennes, ou encore contribution des écoles à la votation citoyenne pour renommer des lieux publics (valoriser la place de la femme dans l'espace public et initier au vote).

5.5 Permettre un accès à tous aux besoins essentiels et à l'emploi

Agir en faveur de l'adaptation de chacun aux évolutions actuelles en ne laissant personne de côté et assurer l'accès aux besoins essentiels (eau, nourriture, santé, énergie, logement, emploi) est nécessaire pour développer un territoire vivable et équitable pour tous.

L'agence de développement économique d'Angers Loire Métropole accompagne dans ce cadre les publics éloignés de l'emploi (jeunes, seniors...) à l'aide d'une **clause d'insertion professionnelle** afin d'inciter les entreprises à favoriser l'emploi autour d'actions de découverte des métiers ou d'immersion. En 2022, on comptait 302 entreprises partenaires, de nombreuses heures de formations dépassant l'objectif de l'an dernier et qui ont permis **la réinsertion de plus de 1 033 personnes**. En 2023, la mise en place du **SPASER (cf.4.4)** par ALDEV et la direction de la Commande publique a pour objectif d'améliorer la mise en place et le suivi des clauses d'insertion sur les marchés d'Angers Loire Métropole.

Les jeunes aussi sont concernés par l'insertion professionnelle, d'autant plus que le taux de chômage des 15-24 ans est de 24.4% à Angers Loire Métropole en 2020. En juin 2023, les locaux d'Angers Jeunesse Connectée ont accueilli tous les acteurs ayant contribué au succès des **chantiers de jeunes**, initiés par la ville d'Angers. L'adjoint au maire en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, et le responsable du J ont remercié les différents acteurs, qui depuis 2016 œuvrent pour aider et accompagner **266 jeunes** en difficulté via **77 chantiers** (entretien d'espaces verts, peinture en bâtiment, construction de mobilier urbain).



En 2023, la ville d'Angers et le CCAS ont poursuivi leurs **actions contre la précarité alimentaire** dans l'objectif de permettre une alimentation saine et durable pour tous. **Solidarifood**, lauréate du budget participatif 2019, aide près de 100 personnes tous les samedis après le marché. Aussi, piloté par la direction Jeunesse et vie étudiante et en partenariat avec l'association, **un marché anti-gaspi** hebdomadaire est organisé auprès des jeunes de 15 à 30 ans au J, place Imbach. Plus de 200 jeunes, chaque semaine peuvent profiter gratuitement de produits alimentaires invendus mais aussi de conseils de cuisines ou d'informations sur la transition écologique.

L'action «Mon P'tit marché» déployée dans toutes les maisons de quartier permet à 500 bénéficiaires chaque semaine d'être approvisionnés en fruits et légumes. Autre initiative, l'action «Tous au resto» quant à elle offre aux personnes aux faibles revenus et isolées une pause gustative et inclusive.

Pour favoriser l'inclusion numérique, faciliter l'accès aux droits et permettre à chacun de se saisir des opportunités offertes par les outils numériques, la Ville d'Angers a maintenu en 2023 **les guichets numériques** dans les différents équipements de la ville comme au J Angers connectée jeunesse ou au sein des relais-mairie. De plus, la Ville d'Angers et ses partenaires ont lancé **le réseau angevin des services numériques**, dont l'objectif est de faire connaître les initiatives locales de lutte contre les lacunes des usages numériques et de simplifier le quotidien des habitants.



Accompagnement aux démarches numériques au relais-mairie de Belle-Beille

5.6 Lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion sociale

Inclure chaque habitant du territoire angevin dans la transition vers une société juste et durable signifie lutter contre toutes formes de discriminations et inégalités, que ce soit de revenu, de genre, en lien avec l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, les orientations sexuelles ou encore l'appartenance religieuse. Il s'agit de garantir les mêmes opportunités et libertés à chacun. C'est pourquoi la Ville d'Angers met en place différents dispositifs et actions afin de favoriser cette inclusion sociale.

Conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage copiloté par l'Etat et le département, Angers Loire métropole répond à l'obligation des intercommunalités et décline localement les **Projets Sociaux Locaux** pour les communes de l'agglomération disposant d'une aire d'accueil. **L'objectif est de garantir des conditions d'accueil de qualité ainsi que de favoriser l'inclusion des gens du voyage dans la cité.** Ces projets sont réfléchis en concertation avec les habitants, les acteurs locaux des communes concernées ainsi que différents partenaires (temps collectifs et conviviaux, rencontres, ateliers).

ZOOM SUR :

La feuille de route égalité femmes / hommes

Une **feuille de route égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences sexistes et sexuelles** guide l'action des collectivités pour les années 2021-2026. Cette feuille de route comprend cinq orientations réparties en 68 actions dans le but d'intégrer l'égalité « réelle » dans l'ensemble des politiques publiques. En 2022, 1/3 des actions sont en cours ou terminées, et les 2/3 restent à lancer. Pour son pilotage, la mission Egalité Diversité est pleinement mobilisée et dispose d'un budget spécifique pour accompagner les directions et acteurs du territoire.

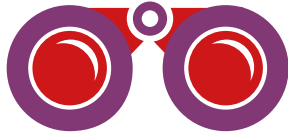
Quelques actions marquantes de la feuille de route

- **Création d'un annuaire numérique des Angevines remarquables.** Un espace public plus égalitaire et inclusif pour toutes et tous est l'une des priorités de la feuille de route. Les citoyens ont ainsi été invités à proposer des noms d'Angevines ayant un lien fort avec le territoire et dont l'action, l'engagement et le rôle leur semblaient mériter d'être mis en valeur. 20 nouveaux noms sont entrés dans l'annuaire, désormais composé de 73 noms. La Ville s'engage à l'utiliser dans sa politique de dénomination des lieux. C'est déjà le cas à Monplaisir, où un jury citoyen a renommé un jardin « Georgette Boulestreau », figure du droit des femmes.
- **Actions pédagogiques sur la démarche de vote et des temps de sensibilisation sur le thème de l'égalité femmes-hommes.** Elles ont été mises en place auprès de 82 élèves et d'un groupe de parents d'élèves.



Sensibilisation à l'égalité femmes-hommes avec des élèves de Monplaisir

- **Campagne d'information à destination du grand public.** Cette dernière a été lancée en novembre 2023. Afin de mieux identifier les violences, de donner les numéros d'urgence et les contacts des associations locales que l'on soit témoin, victime ou auteur de violence sexiste et sexuelle. Dans le cadre du mois pour agir contre les violences sexistes et sexuelles (6 au 30 novembre), elle est diffusée largement.



> Perspectives

- *Élaboration de la stratégie de sensibilisation/ mobilisation des publics à la Transition écologique et avancement du projet « Maison de la transition écologique »*
- *Renouvellement du budget participatif en 2024/2025*
- *Déploiement de la politique éducative locale pour la 4^e année*
- *Accueil du relais de la flamme des Jeux olympiques en mai 2024*
- *Extension des actions anti-gaspi expérimentés par Papillote et compagnie*

LE PLESSIS-GRAMMOIRE

La médiathèque Malala

L'ancienne bibliothèque communale était devenue trop petite, ce qui a amené la rénovation complète d'un ancien local commercial de 200 m² de la place historique afin d'accueillir une nouvelle médiathèque. Le coût des travaux s'est élevé à 253 000 euros. Ces travaux permettent un gain énergétique de 82 % sur les consommations et de 70 % en émissions de gaz à effet de serre, ce qui représente une économie de 3 224 € par an. Ce nouvel équipement a été inauguré le 1^{er} décembre 2022, en présence du préfet Pierre Ory.



© Ville de Plessis-grammoire

MÛRS-ÉRIGNÉ

Inauguration du festival Mûrs pour les transitions

Guidée par la volonté de développer la transition écologique, la participation citoyenne et les solidarités, la Ville de Mûrs-Érigné a créé le festival Mûrs pour les transitions du 9 au 11 juin 2023. Cette 1^{ère} édition a été marquée par la présence de nombreux partenaires avec des ateliers pratiques pour agir au quotidien, des tables rondes pour échanger, des spectacles pour fédérer la population.



© Ville de Mûrs-Érigné

SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Création d'un rucher citoyen

Ces dernières années, la municipalité a expérimenté diverses actions de participation citoyenne. Elle continue à développer ce mode de travail fédérateur et démocratique en créant une instance de participation citoyenne, le rucher citoyen, composé de 41 habitants (23 tirés au sort, 18 volontaires) afin de mieux prendre en compte la voix des habitants dans les décisions municipales.



© Ville de Saint-Barthélemy d'Anjou

SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

Journée citoyenne sous le signe de la transition écologique

La journée citoyenne a permis de valoriser les initiatives citoyennes réalisées et met en relief le rôle des habitants qui agissent. Elle a pour objectif de promouvoir des rencontres inédites, de lancer de nouvelles initiatives solidaires, d'échanger des savoir-faire et de sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques. Cette journée a réuni 80 personnes de tout âge autour d'ateliers, de quizz et d'initiations.



© Ville de Saint-Martin-du-Fouilloux

SOULAIRE-ET-BOURG

Journées citoyennes, randonnées environnement et lutte contre l'isolement

La participation citoyenne est au cœur de la vie de la commune. D'une part, les traditionnelles journées citoyennes ne faiblissent pas. La 7^e édition a réuni 100 à 150 habitants de la commune, toutes générations confondues. D'autre part, le conseil municipal des jeunes est à l'initiative de deux randonnées environnement par an en favorisant le mélange des générations afin de sensibiliser à la gestion des déchets.

Par ailleurs, en matière de lutte contre l'isolement, les bénévoles du Centre communal d'action sociale font des visites hebdomadaires auprès des personnes les plus éloignées, actions renforcées en période hivernale.

VERRIÈRES-EN-ANJOU

Littéralement sport

Du 9 au 13 mai s'est tenue la seconde édition de Littéralement Sport. Ce programme, porté par le service Lecture publique et Sports & vie associative, a pour but de faire du lien entre le sport, la culture et le développement durable. Plusieurs actions ont eu lieu en matière d'informations, de sensibilisations et d'échanges : exposition de planches de BD autour du rapport à la nature, après-midi et soirée sensibilisation autour du réemploi d'articles de sport, rencontre avec un expert des questions de sport et développement durable, soirée ciné-cyclo autour des questions environnementales...



© Ville de Verrières-en-Anjou



PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

transition-ecologique@angersloiremetropole.fr

06 11 81 35 04

Pour obtenir un exemplaire papier du rapport ou pour toute autre question, contactez le Pôle Transition écologique.

Pour en savoir plus sur les actions de transition écologique du territoire :



Ville d'Angers



ALM

